ISSN 0248-076X

LETTRE D'INFORMATION

sur les pêches

NUMERO 69
AVRIL – JUIN 1994

SOMMAIRE

ACTIVITES DE LA CPS Page 2

NOUVELLES DU BASSIN DU PACIFIQUE Page 11

NOTES DE LECTURE Page 24

LA PECHE COTIERE AUX ILES LOYAUTE Page 25
par Marc Daguzan

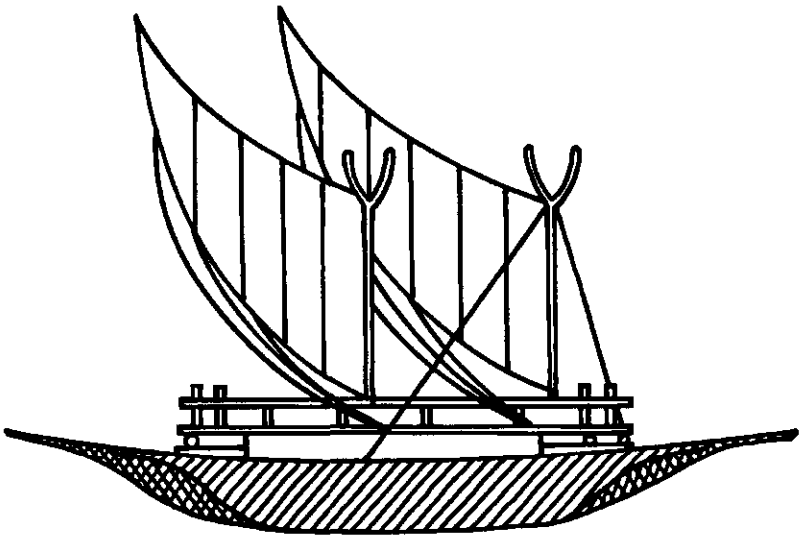

Pirogue utilisée jadis par les habitants des Iles Loyauté

Commission du Pacifique Sud
Préparé par la section information du département des pêches
(Imprimé avec le concours financier du gouvernement de la France)

SECTION EVALUATION DES RESSOURCES COTIERES

Un nouveau projet prend la relève du projet de recherche sur les ressources côtières

Les travaux qui se déroulaient dans le cadre du projet de recherche sur les ressources côtières ont été bouclés au cours du deuxième trimestre 1994. La Grande-Bretagne a définitivement cessé de financer le projet le 30 juin, mais prend en charge le nouveau projet de gestion intégrée des ressources côtières, qui absorbera l'effectif actuel.

Le projet de recherche sur les ressources côtières avait pour objet l'amélioration de la recherche et des connaissances nécessaires à la gestion des ressources côtières des pays et territoires membres de la CPS. Il a permis de mener à bien des activités ponctuelles à la demande des pays, dans l'ordre de réception des demandes d'intervention.

Dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières, la CPS adoptera une démarche plus structurée qui tendra à l'élaboration effective de plans de gestion des ressources côtières, plutôt qu'à l'acquisition de connaissances fondamentales comme une fin en soi. A cet égard, les divers aspects de la gestion des ressources halieutiques seront abordés de façon intégrée, dans le but de préserver les perspectives de développement des collectivités de pêcheurs, même s'il faut recourir à d'éventuelles restrictions à l'exploitation, et d'orienter efficacement les choix de gestion des ressources côtières.

Le projet de gestion intégrée des ressources côtières se présentera comme une série d'études de cas portant sur l'élaboration de plans de gestion de ressources halieutiques déterminées dans certains pays ou territoires insulaires membres de la CPS. Ces derniers choisiront les études de cas à effectuer lors d'un important séminaire international qui doit se tenir en juin 1995 à Fidji. (Le Savingram annonçant la tenue de ce séminaire CPS/FFA sur la gestion des ressources côtières du Pacifique Sud vient de paraître. Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements supplémentaires auprès du programme pêche côtière de la CPS ou du service chargé de la coordination de la recherche de l'Agence des pêches du Forum.)

Au cours des douze prochains mois, les agents affectés au projet consacreront une grande partie de leur temps à la préparation de ce séminaire; ils réaliseront notamment un volume considérable de nouvelle documentation et compileront les données historiques sur la pêche côtière des pays et territoires membres, qui serviront de base à la réalisation des études de cas. Cette dernière activité aboutira à la création d'une base de données statistiques régionale sur les ressources halieutiques côtières, qui pourra éventuellement acquérir une existence autonome, selon l'intérêt et le soutien que manifesteront les pays et territoires membres.

Les agents de la section évaluation des ressources côtières continueront, bien entendu, à consacrer une bonne partie de leur temps à assurer des services-conseils de caractère général sur la recherche en halieutique côtière. Pour l'instant, ils ne seront pas en mesure d'entreprendre des travaux sur le terrain dans les pays et territoires membres.

Evaluation des stocks de trocas aux Iles Mariannes du Nord

Au mois de mai, le conseiller pour l'évaluation des ressources côtières, M. Tim Adams, a dirigé une équipe régionale qui s'est rendue aux Iles Mariannes du Nord afin de préparer un rapport sur l'état des stocks de trocas pour le ministère des ressources naturelles. Les Iles Mariannes du Nord ont imposé un moratoire sur la pêche des trocas depuis environ 12 ans, après une période d'exploitation particulièrement intensive; à présent, des pressions s'exercent sur le gouvernement pour qu'il en autorise à nouveau la pêche.

Ce sous-projet, entrepris dans le cadre du projet de recherche sur les ressources côtières, constituait un suivi à plusieurs activités d'évaluation des stocks de trocas menées précédemment au titre du même projet, notamment les journées d'études sur les trocas qui se sont déroulées en 1991 à Vanuatu et l'étude de cas sur les trocas effectuée en 1992 à Aitutaki. Comme ce fut le cas pour les deux sous-projets précédents, plusieurs pays y ont participé. Les Iles Cook ont prêté les services de Ian Bertram, Guam a détaché Tom Flores, les Iles Marshall Virgil Alfred et Palau Asap Bukurrou. Les Iles Marshall étaient représentées en permanence par Richard Seman, qui faisait office de chef de projet, alors que le nombre des autres participants résidant sur place variait d'un endroit à l'autre.

L'évaluation a duré quatre semaines. Des trois îles de l'archipel où l'on trouve régulièrement des trocas, c'est Saipan qui présente de loin le plus vaste biotope; l'équipe a néanmoins passé plusieurs journées à faire des recherches dans les eaux de Tinian et de Rota. Elle n'a pas pu reprendre à son compte les

méthodes d'évaluation de l'abondance d'après les marques récupérées, qui avaient été utilisées à Aitutaki, sauf dans une petite zone, parce que l'évaluation ne coïncidait pas avec une récolte.

Par contre, les méthodes de comptage le long des transects et par plongées de durée déterminée ont produit une image suffisamment précise de la situation pour que l'équipe puisse présenter plusieurs possibilités de gestion de la ressource au gouvernement de l'archipel.

A l'heure actuelle, le rapport est réservé au gouvernement des Iles Mariannes du Nord, mais il est permis de dire succinctement que l'équipe a découvert que la pêche de subsistance "tous azimuts" qui porte indistinctement sur les espèces adventices, telle que la pratiquent les pêcheurs qui écument le récif, est à l'heure actuelle suffisamment intense pour épuiser la capacité de production du stock de trocas.

Ce sous-projet a bénéficié de divers appuis. Hormis l'aide importante des pouvoirs publics des Iles Mariannes du Nord sous forme de direction du projet, de main d'oeuvre, de logement, de transport sur terre et sur mer, et l'appoint de scientifiques fourni par quatre autres gouvernements océaniens, une partie des frais de voyage ont été pris en charge par la FAO dans le cadre de son programme régional océanien de développement de l'aquaculture, tandis que la participation du conseiller pour l'exploitation des ressources côtières a été financée par le gouvernement britannique.

La gestion des stocks de trocas à Tokelau

Grâce au concours financier du Programme régional océanien de développement de l'aquaculture de la FAO, un expert-conseil a effectué une mission à Fakaofo (Tokelau).

Il a été chargé d'évaluer la prolifération des trocas autour du récif à la suite d'une série d'ensemencements effectués par le PNUD depuis 1986 et de conseiller les pouvoirs publics (notamment les autorités coutumières) sur la façon de gérer cette ressource qui pourrait rapporter des devises étrangères.

Bob Gillett, expert-conseil en question, est justement celui qui a procédé à l'introduction initiale de trocas provenant de Fidji et des Iles Cook à Tokelau.

Comme on l'avait prévu, les trocas ont pris souche et se reproduisent, du moins dans une zone proche de Fale, mais ils ne sont pas encore suffisamment abondants, loin s'en faut, pour pouvoir supporter une exploitation commerciale.

A l'heure actuelle, la pêche du troca n'est soumise à aucune restriction à Tokelau, et l'expert-conseil préconise que la pêche ne soit pas autorisée pour l'instant, du moins jusqu'à ce que la ressource abonde (ce qui devrait prendre de 12 à 15 ans, à en juger par les expériences antérieures à Tahiti et Aitutaki).

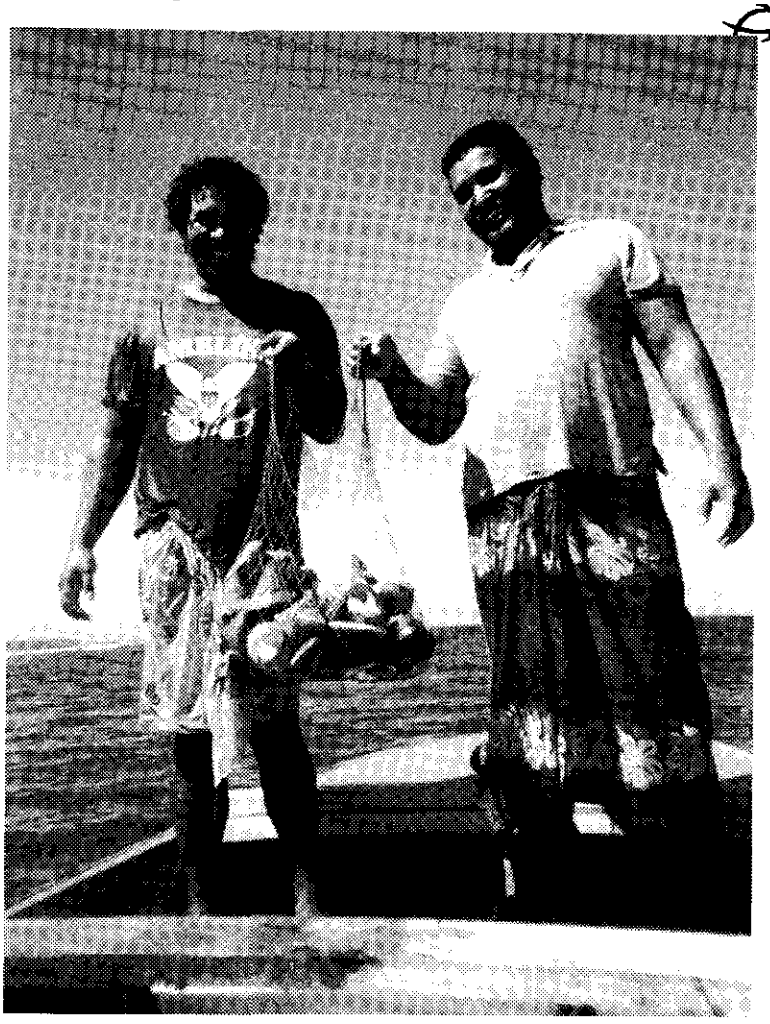

Spécimens de trocas pêchés pendant l'étude réalisée en 1994 à Tokelau

Campagne de pêche expérimentale à Pitcairn

Le laborieux sous-projet mené à Pitcairn s'est finalement terminé; la campagne de pêche expérimentale effectuée dans les eaux de l'archipel par une équipe néo-zélandaise, avec l'autorisation de l'administration locale s'est terminée, mettant ainsi un point final au projet. La section évaluation des ressources côtières y a contribué en détachant un observateur scientifique, en l'occurrence Peter Sharples. Il a présenté son rapport en juillet; ensuite, la CPS proposera quelques possibilités de gestion à l'administration de Pitcairn.

Les détails du rapport sont réservés exclusivement à Pitcairn et à la société de pêche, mais nous ne trahissons aucun secret en affirmant que les résultats de la pêche au casier indiquent que Pitcairn n'est pas un Eldorado de la pêche à la langouste (lire l'article à la page 24 du numéro 67 de la *Lettre d'information sur les pêches*). Plusieurs méthodes de pêche de poissons ont également été expérimentées. La société de pêche néo-zélandaise a engagé des fonds considérables dans cette expédition, mais la participation de la CPS a été entièrement financée par le gouvernement britannique. Nous espérons que les restrictions que nous impose le secret commercial nous permettront de présenter un rapport plus étoffé dans un prochain numéro de la *Lettre d'information sur les pêches*.

Mouillage d'un casier à langoustes au large de l'île Henderson

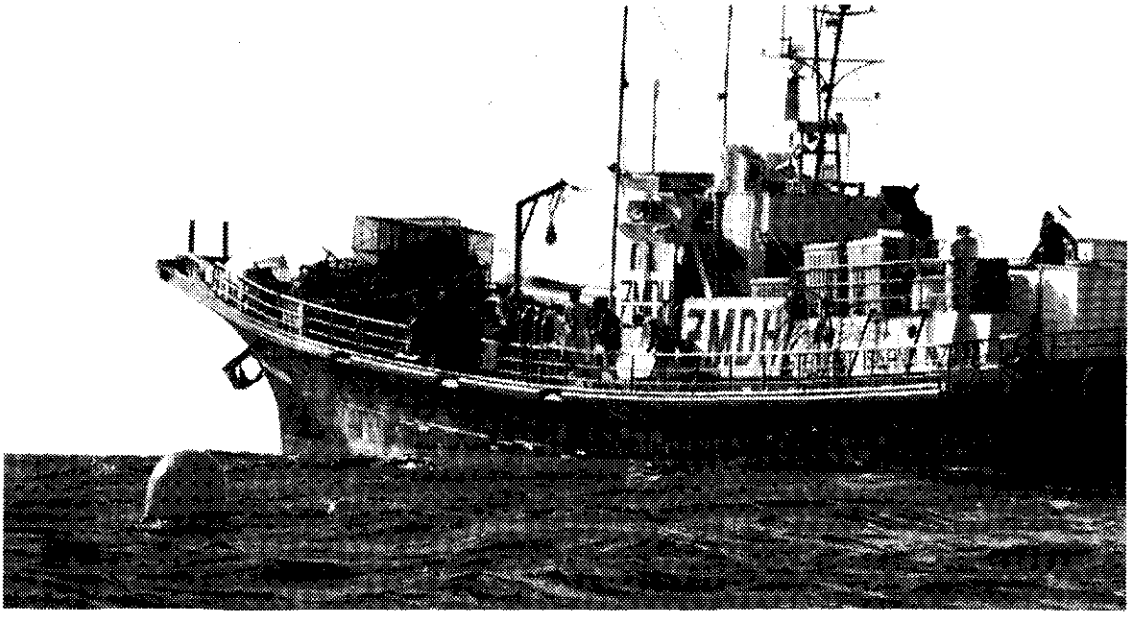

Le *David Baker*, un des navires de pêche ayant participé à l'étude

Autres activités

Avec un financement du gouvernement britannique, le conseiller pour les ressources côtières a assisté au stage de formation et à la conférence de coordination relatifs au projet de comptage sous-marin à vue des poissons récifaux portant sur l'Australie, Fidji et les Iles Salomon réalisé sous les auspices de l'ACIAR (Centre australien pour la recherche agricole internationale), qui se sont déroulés à Honiara en avril. Des biologistes de Papouasie-Nouvelle-Guinée ont également pris part au stage dans le but de coordonner les évaluations des stocks de poissons récifaux par comptage à vue effectuées dans leur pays par la méthode normalisée pour la région qui est en cours d'élaboration.

Comme toujours, le personnel de la section a consacré une grande partie de son temps à répondre à des demandes ponctuelles d'intervention et d'information et à coordonner le travail; il s'est tout particulièrement consacré à l'administration des dernières activités menées dans le cadre du soutien technique apporté au Programme régional océanien de développement de l'agriculture de la FAO, avec un financement du PNUD. (Ce projet a repris, et son directeur, M. Tanaka, peut être joint à Fidji par téléphone : 313750 ou télécopieur : 313985.)

Par ailleurs, les agents de la section ont fait, avec l'Agence des pêches du Forum, le point des capacités régionales en matière de recherche sur les ressources halieutiques littorales; à cette fin, ils ont étalonné les données fournies par le rapport Fakahau-Shephard[1] huit ans après sa parution, et par le groupe de recherche constitué à l'occasion de la conférence du dixième anniversaire de la FFA[2] cinq ans après sa création. Ces travaux donnent une idée des progrès réalisés par le projet de recherche sur les ressources côtières de la CPS et du service chargé de la coordination de la recherche de la FFA.

Cette étude constituera, le cas échéant, la contribution océanienne à la stratégie de recherche internationale sur les ressources côtières ainsi qu'une partie des données de base sur lesquelles porteront le séminaire CPS/FFA sur la gestion des ressources côtières du Pacifique Sud qui se déroulera en 1995 (voir page 2). Un questionnaire a été adressé aux services des pêches des pays et territoires membres de la CPS et de la FFA au début du mois de juin, mais tous n'ont pas répondu. Il est donc vraisemblable que le projet d'étude qui doit être mené à bien sous peu ne sera pas exhaustif.

Il reste à diffuser une série de publications officielles avant que le projet de recherche sur les ressources côtières puisse être considéré comme étant définitivement classé; nos agents y consacreront tout le

[1] S.T. Fakahau and M.P. Shephard. (1986). *Fisheries research needs in the South Pacific.* Rapport d'expert-conseil préparé pour l'Agence des pêches du Forum et le Centre international d'exploitation des océans du Canada.

[2] M.P. Shephard, A. Wright and S.T. Fakahau. (1989). *Reassessment of South Pacific fisheries research needs.* Rapport 1989/91 de l'Agence des pieches du Forum.

temps nécessaire. Cependant, les publications de ce type ne sont pas considérées comme une priorité absolue, parce que les rapports sur les sous-projets et les projets de rapport sont toujours disponibles sur demande, sous réserve de certaines clauses de confidentialité imposées par les pays concernés (voir l'article aux pages 11 à 16 du numéro 67 de la *Lettre d'information sur les pêches*). S'agissant des publications en attente, la priorité absolue est accordée au manuel d'évaluation de l'abondance des trocas, dont la diffusion est prévue, et auquel le conseiller pour les ressources côtières doit consacrer le meilleur de son temps.

SECTION FORMATION

Formation en détachement: activités et perspectives

La mission du département des pêches prévoit, entre autres, la mise en oeuvre d'activités de formation de grande envergure, dans le cadre desquelles la section formation a entrepris d'aider plusieurs pays en leur offrant ponctuellement des programmes de formation qui permettent aux personnes sélectionnées de recevoir une formation ciblée sous forme de *détachements et de stages de courte durée*.

Au cours du premier semestre 1994, la section a organisé et financé un éventail de stages de formation en détachement qui ont produit les résultats escomptés. Grâce au projet régional CPS/FFA de soutien à la pêche et de renforcement des moyens nationaux, financé par le PNUD, il sera plus facile d'organiser et d'appuyer ce genre de formation. Les possibilités de formation en détachement qui se présentent pendant la durée du projet du PNUD, qui prend fin en 1996, seront annoncées par lettre circulaire au second semestre 1994.

Pendant le premier semestre 1994, la section a organisé les activités de formation en détachement suivantes :

- détachement d'un technicien en aquaculture des Etats fédérés de Micronésie à Fidji pour l'étude de la reproduction des bénitiers;
- détachement d'un agent de vulgarisation des pêches de Palau en Thaïlande pour participer à un stage de courte durée sur la planification et l'évaluation de projets;
- détachement d'un administrateur des pêches de Palau à la CPS (Nouméa) pour achever une activité de planification de la mise en valeur des ressources humaines;
- détachement d'un agent de vulgarisation des pêches des Tonga à la CPS (Suva) pour améliorer ses compétences en programmation radiophonique;
- détachement d'un formateur du service des pêches des Iles Salomon en Nouvelle-Zélande et en Nouvelle-Calédonie pour perfectionner ses compétences en enseignement et améliorer sa connaissance des techniques de pêche;
- détachement d'un pêcheur des Tonga en Nouvelle-Zélande pour une campagne à bord d'un palangrier commercial.

La formation en détachement risque d'être fastidieuse. Il faut, dans chaque cas, que la CPS reçoive une demande officielle et l'approuve, qu'elle obtienne des financements et qu'elle trouve un lieu et un temps pour organiser la formation.

Ce type de formation peut en outre coûter très cher car, avec les billets d'avion, les indemnités et les frais de formation, elle s'élève souvent à un montant de 3 000 à 5 000 dollars E.-U. pour une période de 2 ou 3 semaines par personne, voire davantage si les coûts d'organisation sont pris en compte.

Les frais d'organisation et le coût *intrinsèque élevés de la formation* en détachement se justifient par la portée et la qualité de la formation. Un détachement sert habituellement à perfectionner certaines compétences d'une personne en fonction des besoins d'un projet spécifique mis en oeuvre par un service des pêches.

La qualité du programme de formation en détachement peut être garantie par un ensemble d'objectifs bien définis et grâce à une stricte planification des activités de formation ou de l'encadrement.

Dans le meilleur des cas, le besoin de formation en détachement est cerné par les pays dans le cadre d'une évaluation générale des besoins de formation et de la planification de celle-ci, de pair avec la planification d'ensemble de la mise en valeur des ressources humaines. Lorsqu'il est possible de dispenser la formation grâce à un cours ou à un programme existant, la formation en détachement ne s'impose pas.

Par contre, lorsqu'il n'existe aucune filière appropriée, ou lorsque les compétences recherchées dépas-

sent les capacités d'enseignement des établissements de formation, la formation en détachement peut constituer la solution idéale.

La formation en détachement convient également aux besoins du secteur privé. La meilleure façon de mettre en oeuvre des stages de courte durée axés sur l'acquisition de compétences et conçus de façon à répondre à des besoins précis au sein d'une organisation, consiste souvent à établir des contacts avec une organisation semblable. C'est pour cette raison que le programme de formation en détachement prévu dans le cadre du projet du PNUD est fortement axé sur le secteur privé.

Actuellement, les agents de la section formation évaluent les possibilités de formation, surtout à la gestion d'entreprises et d'organisation et à certains aspects de la valorisation des produits de la pêche et du marketing et les endroits où elles pourront s'effectuer.

Colloque sur le certificat de marin-pêcheur

Après avoir examiné un document de travail portant sur le programme de formation sanctionné par un certificat de marin-pêcheur, les participants à la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches qui s'est tenue en août 1992 ont formulé la recommandation suivante :

> *Conscients des perspectives d'emploi intéressantes offertes aux Océaniens dans le secteur de la pêche commerciale, les participants recommandent que la CPS étudie la possibilité de mettre en place une filière de formation de marin-pêcheur.*

Lorsque le secrétariat général de la CPS a entrepris cette étude, il a constaté que les établissements de formation à la pêche manifestaient un vif intérêt pour la normalisation des programmes de formation et des supports pédagogiques, tant ceux qui s'adressent aux équipages de navires de pêche que ceux qui sont destinés aux officiers et aux mécaniciens.

Par la suite, le secrétariat général a présenté un rapport à la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches (mars 1994).

Il y relevait qu'il était possible d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de formation normalisé débouchant sur un certificat de marin-pêcheur et proposait d'organiser un colloque régional dont l'objet serait d'étudier les programmes de formation existant et d'examiner les questions liées à la normalisation.

Après avoir examiné le rapport, les participants à la vingt-cinquième conférence technique régionale sur les pêches ont donné leur aval à la poursuite de l'élaboration d'un programme de formation normalisé débouchant sur un certificat et ont recommandé que le secrétariat général continue à lancer et à coordonner des initiatives à l'échelle nationale et régionale pour normaliser les programmes de formation sanctionnés par un certificat de marin-pêcheur.

Le secrétariat général de la CPS s'est donc associé à l'Agence des pêches du Forum et au Secrétariat général du Forum pour organiser un colloque régional à ce sujet dont le financement est assuré dans le cadre du projet régional CPS/FFA de soutien à la pêche et de renforcement des moyens nationaux.

Le colloque est prévu au siège du Secrétariat général du Forum à Suva (Fidji), du lundi 26 au vendredi 30 septembre. Il a été annoncé par un Savingram de la CPS et par plus de 150 lettres qui ont été adressées à des établissements de formation et à des représentants des milieux professionnels.

Ce colloque donnera l'occasion aux formateurs, administrateurs, organisations régionales et employeurs d'examiner en détail les possibilités de formation débouchant sur un certificat de marin-pêcheur. Les objectifs suivants ont été proposés pour le colloque :

- après examen du contexte général et des possibilités existantes, se prononcer sur l'intérêt que présente l'élaboration d'une filière de formation menant à un certificat et devant servir à constituer les équipages de navires de pêche commerciale, pour la région;
- si la conclusion est positive, élaborer une stratégie de mise en oeuvre qui prendra en compte, de façon optimale, la conjoncture régionale;
- après examen du contexte général et des incidences d'une éventuelle mise en oeuvre, dire dans quelle mesure un certificat océanien de marin-pêcheur et l'élaboration d'une filière de formation suscitent assez d'intérêt et comportent suffisamment d'avantages pour la région;
- obtenir confirmation auprès d'employeurs étrangers, que la création d'un tel certificat recueillera leur approbation et leur collaboration;
- s'il est convenu qu'une telle filière comportera des avantages pour la région :

- élaborer une méthode qui permettra de mettre en oeuvre cette idée d'une façon acceptable pour les pays de la région et les employeurs locaux et étrangers,
- énumérer les conditions minimales d'admission à la formation ou à l'examen,
- élaborer le plan général et la structure du cours,
- énumérer les principales matières,
- formuler des méthodes d'élaboration de supports pédagogiques,
- trouver des moyens pour assurer la compatibilité du programme dans toute la région et maintenir la parité entre les divers pays.

Un rapport exhaustif sur le colloque et les recommandations qui en émaneront seront diffusés à grande échelle afin que les organismes régionaux et nationaux puissent les examiner.

Il reste à espérer que le colloque aura l'effet global escompté pour renforcer les perspectives d'emploi des Océaniens dans le secteur de la pêche.

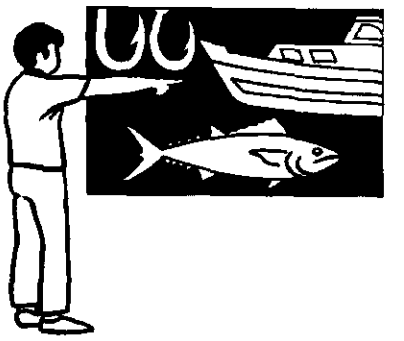

SECTION TECHNIQUES DE PECHE

Premier stage sous-régional sur les DCP organisé par la CPS au Samoa-occidental

Les dispositifs de concentration du poisson (DCP) sont abondamment utilisés dans les îles du Pacifique pour améliorer la pêche de subsistance, commerciale et industrielle. Une étude de l'utilisation des DCP dans la région indique que 15 pays et territoires membres de la CPS ont mouillé près de 300 DCP entre 1983 et 1990, ce qui représente une dépense en matériel de quelque 1,5 million de dollars E.-U.[1]. L'utilisation des DCP s'est considérablement accrue depuis lors.

La technologie des DCP s'est constamment améliorée dans la région depuis que l'utilisation de ces dispositifs s'est répandue dans le Pacifique au début des années 1980, mais de nombreux pays et territoires membres de la CPS éprouvent encore des difficultés techniques lors de la mise en oeuvre des programmes de DCP; ils ont surtout du mal à assurer la longévité des DCP sur le lieu de mouillage.

Le suivi régulier des programmes régionaux de DCP effectué par la section techniques de pêche et les demandes d'assistance technique qu'elle reçoit portent à croire que la majorité de ces problèmes découlent d'un manque d'expérience et de compétences à l'échelle locale dans les secteurs suivants : conception technique des DCP, méthodes d'étude de site, spécification des matériaux, techniques de montage et méthodes de mouillage.

La section techniques de pêche a été un des principaux artisans de la technologie régionale en matière de DCP qu'elle a contribué à diffuser, tout en faisant la promotion de l'échange d'informations au plan régional. Elle a également fourni localement des services d'experts en assistance technique et en formation axée sur les compétences liées aux DCP pour soutenir les programmes nationaux de mouillage de DCP.

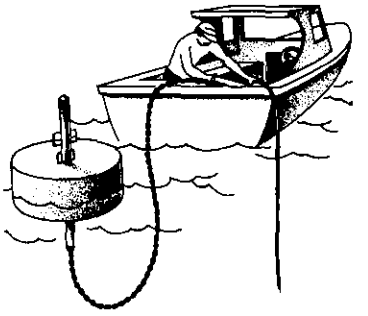

Compte tenu de l'importance qu'accordent les directeurs des services des pêches à la poursuite et à l'élargissement de ces travaux, une série de stages sous-régionaux d'acquisition de compétences liées aux DCP ont été organisés; ils constituent une composante importante du projet de développement de la pêche au large, financé par le PNUD et mis en oeuvre par la CPS.

Ces stages d'une durée de deux semaines doivent donner aux participants une formation technique dans tous les aspects matériels de la mise en oeuvre du programme de mouillage de DCP.

[1] Paul D. Gates. (1990). *Review of Pacific Islands FAD deployment programs*. Document de travail 38 présenté dans le cadre de l'atelier sur les dispositifs de concentration du poisson (DCP) qui s'est tenu pendant la vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 6 au 10 août 1990.

Le premier cours sous-régional d'acquisition de compétences liées aux DCP s'est déroulé à Pago Pago, du 16 au 27 mai 1994. Il coïncidait avec un programme de mouillage de DCP prévu par le département des ressources marines et de la faune des Samoa américaines, qui avait demandé à la Commission de lui fournir une assistance technique dans ce domaine.

Cette coïncidence avait un double avantage; elle permettait, d'une part, de répondre à la demande d'assistance technique et fournissait, d'autre part, une occasion de donner une formation pratique et en situation réelle aux participants. Les agents de la CPS et les participants de l'extérieur ont beaucoup apprécié la bonne volonté avec laquelle les autorités des Samoa américaines ont accueilli le stage et la coopération dont a fait preuve le département des ressources marines et de la faune en fournissant le lieu et le navire pour la formation, car il s'agissait d'une démonstration éclatante de la valeur de la collaboration et de l'échange technique à l'échelle régionale.

Avant le cours, Peter Watt, maître de pêche de la CPS et Aymeric Desurmont, maître de pêche du service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes de Nouvelle-Calédonie ont passé plus de deux mois à élaborer un cours de formation détaillé pour l'acquisition de compétences liées aux DCP. Le programme aborde les techniques d'étude de site, la réalisation de cartes des courbes de niveau du fond, la navigation et la cartographie des sites de mouillage des DCP, les spécifications des matériaux de DCP, les calculs préalables au montage et au mouillage, la construction du radeau et du dispositif d'ancrage, les techniques de mouillage et les méthodes d'entretien.

Quatorze stagiaires originaires des Samoa américaines, des Iles Cook, de Fidji, de Niue, de Tokelau, des Tonga et du Samoa-Occidental ont participé au stage.

Sous l'égide de Peter Watt et Aymeric Desurmont, et avec l'aide du capitaine Jone Maiwelagi, formateur aux métiers de la mer de l'Université du Pacifique Sud, les stagiaires ont suivi des cours théoriques et pratiques pour acquérir les compétences nécessaires à la planification, au montage et au mouillage de DCP dans les meilleures conditions, garantissant le succès.

Une grande partie de la formation comportait du travail en mer à bord du navire de recherche *Sausauimoana* du département des ressources marines et de la faune. Dans le cadre des travaux pratiques, trois DCP ont été mouillés au large de l'île principale de Tutuila.

La plupart des stagiaires ont pu démontrer qu'ils étaient à présent capables de mener à bien les aspects matériels des programmes de mouillage de DCP de leur pays sans aide extérieure.

Afin d'évaluer les progrès réalisés par les stagiaires, ceux-ci ont dû

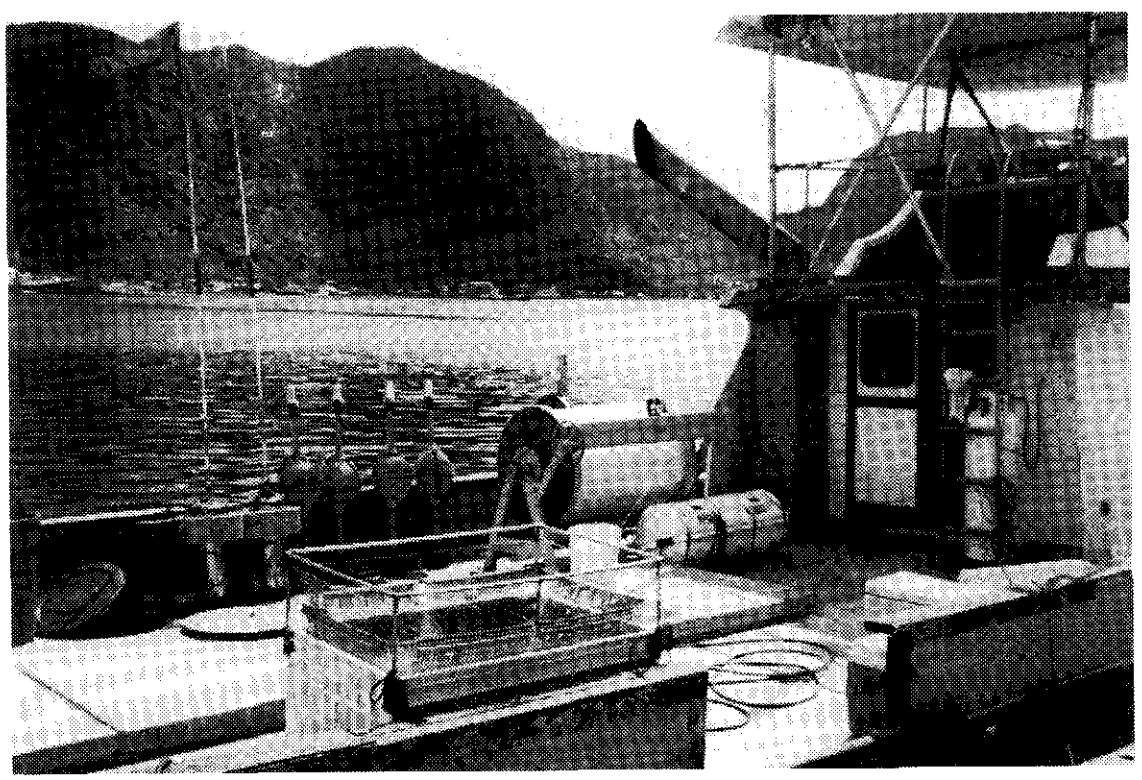

Le navire de recherche halieutique *Sausauimoana* des Samoa américaines qui a servi de navire-école pendant le stage sur les DCP.

résoudre une série de problèmes théoriques et pratiques à la fin du stage.

Un second stage dans cette série doit se dérouler à Palau en octobre de cette année. Tous les pays et territoires membres de la CPS de Micronésie, de même que Tuvalu, ont été invités à présenter des candidatures. Si la demande est suffisante et si les ressources le permettent, un troisième stage pourra être organisé en 1995 pour les pays et territoires membres mélanésiens et francophones.

PROGRAMME PECHE HAUTURIERE

Statistiques annuelles sur la pêche thonière 1993

Contexte général

Lors de la troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins tenue à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 6 au 8 juin 1990, les membres du comité ont demandé au programme d'évaluation des thonidés et marlins de compiler des rapports d'activités sur la pêche thonière afin que l'action de ce dernier soit placée en perspective et que son programme de travail puisse être facilement examiné par le comité permanent.

Le premier rapport d'activités sur les opérations de pêche thonière conduites en 1990 dans la région de la CPS a été présenté sous forme de document de travail à l'occasion de la quatrième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins qui s'est tenue à Port-Vila, Vanuatu, du 17 au 19 juin 1991; ce document a été ultérieurement publié dans le rapport technique n° 27 du programme d'évaluation des thonidés et marlins.

Le rapport d'activités pour 1991, présenté à la cinquième réunion du comité permanent qui s'est tenue à Honolulu (Hawaï) du 17 au 19 juin 1992, a été publié dans le rapport technique n° 29 du programme d'évaluation des thonidés et marlins. Après avoir été présenté à l'occasion de la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins qui s'est déroulée à Pohnpei (Etats fédérés de Micronésie), du 16 au 18 juin 1993, le troisième rapport technique a été publié par la Commission du Pacifique Sud sous le titre de *Statistiques annuelles sur la pêche thonière, 1992*.

Le présent document porte sur les opérations de pêche thonière conduites en 1993 dans la région desservie par la CPS. Les statistiques plus anciennes ont été revues à mesure que nous parvenaient des données nouvelles. Ces rapports prennent comme référence les types d'engins utilisés et les pays pratiquant la pêche.

Parmi les méthodes de pêche industrielle utilisées dans la région desservie par la CPS et analysées dans ces rapports, il y a lieu de citer la pêche à la palangre, à la canne, à la senne, et à la traîne. La pêche au filet maillant dans la zone d'action de la CPS a pris fin en 1991.

La pêche artisanale et la pêche de subsistance, quoique importantes dans la région, ne sont pas prises en considération. Les tendances en matière de prises et d'effort sont analysées et notamment les données des campagnes réalisées par ces flottilles en 1992, lorsqu'elles sont disponibles.

Dans les anciens tableaux statistiques de prises et d'effort, il est tenu compte des quatre principales espèces à valeur commerciale capturées dans la région desservie par la CPS : le germon, (*Thunnus alalunga*), le thon obèse (*Thunnus obesus*), la bonite (*Katsuwonus pelamis*) et le thon jaune (*Thunnus albacares*). Les autres espèces ne sont pas prises en compte en tant que telles pas plus que les rejets. Les prises s'expriment en volume brut.

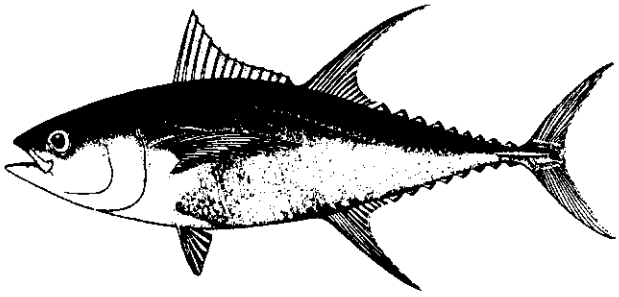

LA PART DU LION POUR LES PECHEURS CHINOIS

Les prises de thon réalisées par les navires de pêche appartenant à des pêcheurs des Iles Marshall ont diminué de moitié au cours du premier trimestre 1994, par rapport à la même période de l'année dernière, bien que, par suite de l'arrivée d'une flottille de palangriers chinois, le volume total des prises ait doublé.

Les exploitants locaux et les agents gouvernementaux prétendent que les deux principales raison de ce recul sont la congestion qui règne aux quais depuis l'arrivée de près de 40 bateaux chinois et la réticence des palangriers locaux à révéler à d'autres navires où ils ont trouvé des bancs de thonidés.

Bien que le rendement des navires locaux soit à la baisse, l'ensemble des prises au cours du premier trimestre laisse envisager que les Iles Marshall sont en bonne voie pour doubler le chiffre de 363 200 kg de prises réalisé en 1993, s'il faut en croire les données sur le fret aérien publiées par *Air Marshall Islands*, qui transporte les thons vers les marchés d'Hawaï et du Japon.

La flottille locale compte 12 bateaux, dont neuf seulement pêchent régulièrement. Ils ont effectué 20 sorties au cours du premier trimestre, soit une moyenne de 2,2 sorties par navire. Au cours de la même période, les 12 navires chinois ont effectué 78 sorties, soit une moyenne de 6,5 par navire. Si les navires locaux continuent à leur rythme actuel, ils n'effectueront que 80 sorties pendant l'année entière, contre 149 en 1993.

Si on examine la situation dans l'optique du tonnage des prises, les navires locaux ont ramené 92 906 kg de thon lors du premier trimestre 1993, mais à peine 45 028 kg en 1994. Les Chinois ont ramené 181 086 kg, soit quelque 75 pour cent du total.

Bien que les pêcheurs locaux affichent une moyenne supérieure par sortie, c'est-à-dire 2 251 kg contre 1 733 kg pour les Chinois, ces derniers ont effectué quatre fois plus de sorties jusqu'à présent au cours de l'année.

Les autorités et les pêcheurs locaux prétendent qu'une raison prépondérante du succès que remportent les Chinois est le fait qu'ils pêchent avec plusieurs navires à la fois.

"Les navires s'éparpillent, et dès que l'un d'eux trouve un banc de thon, il appelle les autres par radio et tous pêchent sur le même banc", déclare Justin deBrum, directeur général du service du développement des Iles Marshall, un des artisans de l'expansion de la flottille de pêche. "Ils travaillent à l'unisson. C'est celà qui leur donne l'avantage. Si nous voulons égaler les Chinois à la pêche à la palangre, nous devrons pêcher comme eux".

Il faut aussi chercher dans l'engorgement des quais (auxquels près de 50 navires se disputent de l'espace pour décharger les poissons et s'avitailler en eau, en glace et en carburant) la raison pour laquelle les navires des Iles Marshall ont démarré cette campagne au ralenti. La collaboration et l'expérience devraient les aider à redresser la situation, explique M. deBraum.

"Nous avons besoin de plus de temps pour rendre l'industrie locale opérationnelle", ajoute-t-il. Ces problèmes de démarrage ont incité les pouvoirs publics à mettre temporairement en veilleuse le projet visant à porter la flottille locale à près de 30 palangriers, jusqu'à ce que les problèmes actuels soient réglés.

Entre temps, le gouvernement projette d'acheter une barge qui servira de base supplémentaire pour le traitement du poisson, l'entreposage réfrigéré, la fabrication de glace et l'avitaillement.

(Source : *Pacific Magazine*)

SELON LES SCIENTIFIQUES, DES POINTS CHAUDS DETRUISENT LES RECIFS DE CORAIL

Les scientifiques lancent un cri d'alarme : les récifs coralliens des îles du Pacifique meurent des suites d'une décoloration provoquée par des points chauds océaniques.

Le Dr Thomas Goreau, président de *Global Reef Alliance*, dont le siège se trouve à New York, déclare que la zone directement menacée s'étend des Iles Salomon aux Samoa américaines.

Les scientifiques qui suivent ce phénomène ont découvert qu'il s'est produit aux points chauds de l'océan, à des endroits où la température moyenne de la surface de la mer est supérieure de plus de 1°C aux moyennes historiques. M. Goreau déclare que l'imagerie satellitaire montre qu'un point chaud, qui s'est formé en janvier, décolorait un mois plus tard les récifs des Iles de la Société et de l'archipel des Tuamotu en Polynésie française.

M. Goreau déclare que les observateurs doivent être vigilants à Kiribati, aux Iles Cook, à Tokelau, à Tuvalu, à Nauru et aux Iles Salomon.

(Source : *Radio Australia*)

UN NOUVEAU PROJET THONIER POUR MADANG

Un important projet de pêche thonière a été lancé en janvier 1994 dans la province de Madang, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le maître d'oeuvre est la société mixte *Akua Resources*, qui réunit *Fish Pty Ltd.*, une société appartenant entièrement à des intérêts papous, et une autre entreprise dont le siège se trouve à Singapour. La société *Fish Pty Ltd.* a, dans un premier temps, affrété de son partenaire de Singapour trois supersenneurs, pour lesquels elle a obtenu des permis. Les navires devaient commencer leur campagne de pêche en janvier 1994.

La société prévoit de vendre ses prises à la conserverie de thon de Madang lorsqu'elle entrera en service. Entre temps, elle exportera le thon et vendra les prises accessoires sur le marché local.

Le ministre des pêches et des ressources marines, Iaro Lasaro, a déclaré que ce projet s'inscrit dans le droit fil de la politique du gouvernement, qui vise à encourager la mise en valeur des vastes ressources halieutiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en général et le développement de l'industrie thonière en particulier.

Le projet devrait avoir d'importantes retombées pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notamment :

- la création de cent emplois directs et de nombreux autres emplois indirects;
- la création d'une base côtière permanente à Madang;
- la production de données précieuses sur la taille et la valeur de la ressource thonière de Papouasie-Nouvelle-Guinée, grâce à une étroite collaboration avec le ministère des pêches et des ressources marines;
- la prestation d'aide au ministère en matière de surveillance des activités de pêche dans les eaux nationales de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ces navires auront à leur bord des contrôleurs et des biologistes du ministère.

La société *Fish Pty Ltd.* s'efforcera avant tout de créer des débouchés dans des secteurs tels que la pisciculture et la commercialisation à l'échelle nationale qui permettront à des ressortissants locaux de lancer de petites entreprises. Elle s'est également engagée à étendre le plus possible sa base d'actionnaires, afin de devenir une entreprise appartenant à des intérêts diversifiés.

Par ailleurs, la société collabore étroitement avec l'Ecole des métiers de la mer de Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'école des pêches de Kavieng pour le recrutement et la formation de pêcheurs et d'équipages papous.

(Source : *The Times of PNG*)

CONSERVERIES DE POISSON EN PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE: TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS

Stratégie de développement industriel de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Souhaitant créer davantage d'emplois, le gouvernement a promis d'accueillir à bras ouverts les investisseurs qui désirent se lancer dans diverses initiatives de développement industriel.

Le gouvernement s'est engagé à porter la contribution du secteur industriel, qui représente actuellement 10 pour cent du PNB, à au moins 35 pour cent d'ici la fin du siècle. Le ministère du commerce et de l'industrie a réitéré à plusieurs reprises son intérêt pour cette vision d'avenir.

Le ministère a pour mission de veiller à ce que la Papouasie-Nouvelle-Guinée dispose d'une base industrielle dynamique et diversifiée qui assurera une croissance durable et des possibilités de revenu et d'emploi tout en améliorant les conditions de vie. Pour cela, il est impératif de restructurer l'économie de subsistance actuelle, qui est celle d'un pays producteur et exportateur de matières premières, et de la transformer en une économie industrielle qui sera le nouveau moteur de la croissance.

Pour y parvenir, le ministère recherche et encourage les investissements étrangers. Il est tout particulièrement intéressé par les possibilités qu'offrent les industries de traitement en aval utilisant des ressources locales, les industries de substitution des importations et les industries stratégiques et essentielles. Dans cet article, nous aborderons les problèmes écologiques que peut poser une des industries de traitement en aval, en l'occurrence les conserveries de poisson, et en particulier la pollution résultant de l'élimination et du traitement des déchets.

Les industries de traitement du poisson

Ces derniers temps, les préoccupations écologiques, notamment le problème de la pollution de l'air et de l'eau, et en particulier la dégradation de la qualité de l'eau, ont

pris une dimension mondiale. Dans l'industrie du traitement du poisson, on s'inquiète des effets que les déchets de poisson ont sur l'environnement marin.

On entend par pollution des océans l'introduction directe ou indirecte par l'homme, dans le milieu marin, de substances ou d'énergies qui ont des effets néfastes pour la santé humaine ou constituent des entraves aux activités maritimes, notamment l'altération des plages publiques.

L'ouverture de quatre conserveries de poisson a été proposée à Madang, Kokopo, Kavieng et Lae. La conserverie de Lae est déjà en cours de construction, à côté de la zone industrielle de Malahang. Pour les autres sites, les conserveries de poisson se trouvent sur le front de mer, à proximité des ports. Le traitement du poisson produit certes des matières premières pour un éventail d'autres industries, mais il engendre également de vastes quantités de déchets.

L'expérience acquise au Canada, par exemple, montre que l'image de marque de l'industrie de la pêche n'est pas reluisante, à cause du déversement de déchets solides (abats) dans la mer. Les masses d'eau, particulièrement les ports naturels, les estuaires et les eaux côtières sont pollués.

Les déchets liquides ou effluents subissent habituellement un traitement physique et chimique avant leur déversement, mais cela ne suffit pas pour empêcher la pollution des eaux.

Malgré toutes les mesures, il arrive souvent que les effluents aient une densité en matières organiques qui entraîne une forte demande biologique en oxygène (DBO), des matières solides en suspension, des huiles de poisson et des bactéries pathogènes qui risquent de contaminer le milieu marin. De récentes études d'impact écologique, également effectuées au Canada, ont permis de déceler des symptômes d'agression de l'écosystème dans de nombreuses zones côtières. Le déversement des abats de poisson dans l'océan ou l'enfouissement dans des décharges ne constituent pas non plus des solutions souhaitables, car ces deux méthodes présentent des problèmes sur les plans de l'esthétique, de la santé et de l'écologie, à cause de l'odeur et de l'accumulation disgracieuse de déchets de poisson et constituent des dangers pour la santé publique.

Il n'est pas rare que les produits alimentaires à base de poisson résultent du traitement de harengs, de maquereaux et d'autres produits de la mer.

Cependant, le traitement dégage également de la farine et des huiles de poisson comme sous-produits. Toujours d'après l'expérience acquise dans le traitement du poisson au Canada, 30 à 80 pour cent de la matière première se retrouve sous forme de déchets. Ainsi, le filet de poisson haché produit de 40 à 60 pour cent de déchets, tandis que les oeufs de hareng en produisent de 90 à 95 pour cent. Les usines canadiennes produisent annuellement (d'après des évaluations prudentes) 300 000 tonnes de déchets de poisson.

Gestion des déchets de poisson

De nombreux pays qui ont une industrie de traitement du poisson n'accordent pas à la gestion des déchets solides la même attention que le Canada. Certains pays transforment une grande partie des déchets en farine et en huile de poisson, le reste est répandu sur des terres agricoles, enfoui dans des décharges ou déversées dans la mer.

Ailleurs, l'élimination de grandes quantités de déchets de poisson par enfouissement ou par déversement dans la mer a provoqué de nombreuses plaintes de la population, en raison des problèmes sanitaires et écologiques.

Problèmes relatifs à l'élimination des déchets de poisson

Jusqu'à présent, peu de choses sont connues sur l'ampleur du problème et les effets à long terme des déchets solides de poisson et de leur élimination par déversement dans le milieu marin. En fait, leur introduction dans les cours d'eau par suite de l'activité humaine altère certainement les eaux côtières de plusieurs façons, notamment par la présence de matières flottantes, de nappes d'huile, d'une forte densité de matières organiques dans les eaux réceptrices, ainsi que la décoloration de l'eau. Tous ces effets contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau, à l'accumulation disgracieuse d'abats de poisson sur les plages et à des odeurs nauséabondes.

Par contre, leur enfouissement dans des décharges ou leur épandage sur les terres agricoles peut provoquer un certain nombre d'autres problèmes écologiques, notamment des lixiviats d'ammoniaque, des amines et des gaz sulfurés, ainsi que des odeurs nauséabondes. Ces émanations, quant à elles, attirent des oiseaux, des insectes et des vermines nuisibles qui présentent des risques pour la santé de la population ainsi que des problèmes d'esthétique.

La transformation de déchets de poisson en farine pour les animaux de compagnie est censée garantir qu'une grande partie des issues de poisson est utilisée, ce qui élimine les problèmes provoqués par le déversement dans la mer ou l'enfouissement à grande échelle. Cette solution a cependant d'autres désavantages, notamment la production d'effluents à forte teneur de DBO5 qui contribuent également à la pollution des eaux réceptrices.

Mesures de protection de l'environnement

Il importe de mettre en oeuvre de bonnes méthodes pour l'élimination des déchets de poisson afin de ne compromettre ni la qualité écologique de l'air, du sol et de l'eau, ni la santé et la sécurité.

Toute réglementation devrait viser à garantir que toutes les opérations de traitement du poisson, notamment celles qui dégagent des sous-produits, soient assorties des meilleures techniques de traitement disponibles. Il ne suffit pas d'imposer des mesures de contrôle sanitaire rigoureuses lors de la conception des usines de traitement du poisson pour empêcher le déversement d'eaux polluées n'ayant pas subi le traitement voulu; encore faut-il vérifier régulièrement si les effluents ne contiennent pas de bactéries.

Au Japon, par exemple, l'industrie de traitement du poisson est régi par les dispositions de la loi sur la protection de l'eau, en vertu de laquelle il incombe aux intéressés de respecter la réglementation et les normes promulguées dans la loi.

Le Canada étudie actuellement des méthodes permettant de régler les problèmes posés par l'industrie de traitement du poisson. Deux solutions sont envisagées : l'ensilage du poisson et le compostage du poisson, qui passent pour être bénins sur le plan écologique et réalisables sur le plan économique.

L'ensilage consiste à préserver des déchets de poisson en abaissant leur PH (augmentant leur acidité), ce qui interrompt la prolifération des micro-organismes responsables de la putréfaction. La pâte de poisson fermentée est utilisée pour la production de nourriture d'animaux de compagnie et de poissons d'aquaculture. Le poisson composté, quant à lui, sert à l'amendement du sol. Les déchets de poisson sont décomposés biologiquement à l'état aérobie et donnent un produit inodore et libre de mauvaises herbes.

Conclusion

Les industries de traitement en aval telles que les conserveries de poissons semblent présenter des avantages, mais il n'est pas prouvé qu'elles puissent accroître les possibilités d'emploi, contrairement à ce qu'envisage le gouvernement. Elles doivent être reliées à d'autres secteurs de l'économie, notamment les secteurs minier, forestier et agricole. Par ailleurs, pour éviter la contamination de l'environnement, les pouvoirs publics doivent imposer des normes anti-pollution obligatoires plus rigoureuses.

De telles mesures exigent la création d'un centre national de recherche qui vérifiera régulièrement la pollution de l'environnement, examinera les seuils de tolérance pour l'élimination des déchets et évaluera régulièrement le rendement des usines, dès leur mise en service. Faute de mesures draconiennes, la dégradation écologique des plages et des cours d'eau sera inéluctable.

(Source : *The Times of PNG*)

PROJET EXPERIMENTAL D'EXPORTATION DE POISSON

Des jeunes gens de Manus (Papouasie-Nouvelle-Guinée) font oeuvre de pionnier en lançant un projet unique en son genre qui implique l'entreposage et l'exportation de poissons vivants.

Le 14 mars 1994, la société Admiralty Youth Marine Supplies (AYMS) a signé à Port-Moresby un accord avec Chart Wide Investments (CWI) de Hong Kong qui ouvre la voie à ce projet.

Aux termes de l'accord, AYMS conservera tous les poissons pris par les jeunes gens dans des installations d'entreposage qui doivent être construites dans certains ports dans toute la province de Manus.

La société CWI enverra ses navires prendre les poissons chaque mois. Elle fournira également une assistance technique et la formation en matière de conception de navires et de manutention du poisson vivant.

Le projet devrait profiter à 200 petits groupes familiaux de jeunes pêcheurs de tout Manus. Il leur permettra de mettre leurs prises sur le marché immédiatement; ils n'auront donc pas besoin de se doter d'installations de conservation.

Lorsque le projet sera entièrement opérationnel, il devrait permettre l'exportation de 10 tonnes en moyenne par mois de poissons vivants sur les marchés asiatiques, pour un prix moyen de 60 000 kinas. Le revenu brut représenterait environ 300 kinas par groupe familial.

Le projet passe pour être le premier du genre dans le pays. Cependant, comme toute autre entreprise commerciale, il comporte un risque, et James Mileng, directeur du service national de la jeunesse, a fait observer aux signataires de l'accord qu'il faudra que chacun fasse preuve

d'honnêteté et pratique une gestion prudente pour récolter les fruits de ce travail.

"Cet accord ne marque pas la fin, mais bien le début d'un dur labeur qui doit être bénéfique à nos jeunes gens," a-t-il décla-ré.

Cet accord est un jalon important pour la valorisation de la jeunesse en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Pour la première fois, une société axée sur des jeunes gens est en mesure de prospecter directement des marchés étrangers; elle aide ainsi ces jeunes gens en mettant à leur portée un marché facilement accessible et capable d'aborber tout ce qu'ils peuvent produire.

Le service national de la jeunesse déclare, dans un document d'information préparé pour cette occasion, que la commercialisation des prises avait à elle seule placé les jeunes gens devant un cas de conscience au cours des années; en effet, la quantité de poissons à vendre sur le marché national dépassait la demande.

"Par ailleurs, l'infrastructure de base, telle que les routes et l'électricité, n'existe pas dans les villages périphériques isolés; comme il n'est pas possible de traiter et de conserver les aliments, une grande partie du travail est vaine."

Les jeunes gens de Manus envisagent de recourir au régime de mini-emprunts pour les jeunes et au mécanisme de financement de la Banque de développement rural en faveur des zones défavorisées pour financer les capitaux propres qu'ils investissent dans le projet par l'entremise d'AYMS.

Selon les évaluations actuelles, ce montant s'élèverait à près de 60 000 kinas, et servirait principalement à la construction de quatre installations d'entreposage dans les régions est, ouest, nord et sud de Manus.

Si le projet de Manus est couronné de succès, le ministère des affaires religieuses, de l'intérieur et de la jeunesse, qui a facilité les négociations relatives au projet par l'entremise du service national de la jeunesse, espère lancer des projets semblables dans d'autres provinces maritimes et côtières.

Il examinerait également la possibilité d'ouvrir des accords de marché semblables pour d'autres produits tels que les légumes et le bétail avec d'autres groupes de jeunes dans d'autres provinces.

(Source : *PNG Today*)

UNE SOCIETE FORESTIERE PROVOQUE LA DESTRUCTION D'UN RECIF CORALLIEN

Le récif corallien de Lassul Bay, dans la province de Nouvelle-Bretagne occidentale (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a été détruit par la présence d'une société d'exploitation forestière; telles sont les conclusions d'une enquête effectuée par les autorités.

L'enquête a été menée le 7 octobre 1993 par deux hauts fonctionnaires du ministère des industries primaires de la Nouvelle-Bretagne occidentale et par un haut fonctionnaire du ministère national des pêches. Elle faisait suite à un rapport présenté par East New Britain Sosel Komiti (ENBSEK), dont le siège est à Rabaul, et qui accusait la société foretière Niuguini Lumber, filiale de la société malaise Rimbunan Hijau, d'avoir excavé un récif au bord d'une plage pour construire une route.

Le rapport des enquêteurs expose les faits suivants :

- la société n'a pas consulté les pouvoirs publics avant d'agir;
- toute la zone était couverte de matière corallienne;
- il y avait des traces de substances marines;
- d'autres matières organiques ont été détruites;
- des engins lourds ont servi à la destruction.

Les enquêteurs Cletus Lucas, Marcel Tokurewaga (ministère des industries primaires provincial) et Yapa Titiwonga (inspecteur du ministère national des pêches) ont déclaré qu'ils avaient discuté de l'objet de l'enquête avec le coordonnateur adjoint de Lassul Bay Station, Gabriel Peniamo.

M. Peniamo leur a affirmé qu'il n'y avait eu aucune consultation entre la société et les pouvoirs publics à Lassul Station avant les travaux d'excavation.

M. Peniamo a ajouté que s'il y avait eu une consultation sous quelque forme que ce soit, le coordonnateur adjoint aurait pu empêcher la société de poursuivre ses activités jusqu'à ce qu'il ait obtenu des éclaircissements d'instances plus élevées au siège provincial.

Les enquêteurs déclarent dans le rapport que la superficie totale couverte de corail était d'environ 400 m². La société avait préféré le corail à d'autres matières rocheuses pour remblayer la zone marécageuse.

Le corail absorbe théoriquement le liquide; la société avait donc l'intention de l'utiliser pour assécher la zone marécageuse de 400 m² avant de poursuivre la construction de la route.

Outre la zone de 400 m² ci-dessus, 50 m² supplémentaires, qui forment l'étang et l'entrée du camp forestier, ont également été recouverts de corail.

Les enquêteurs signalent dans leur rapport qu'ils ont effectivement vu des traces de corail à la surface des zones mentionnées, notamment l'étang et l'entrée du camp.

Dans la zone marécageuse remplie de corail, ils ont vu des couleurs grises à bleuâtres à la surface lorsqu'ils ont prélevé du matériau qui a servi au remplissage.

Le rapport révèle également que lorsque Richmond Young, gestionnaire de l'exploitation forestière de Niuiguini, a été interrogé, il a déclaré avoir obtenu la permission de Nakikus Konga, député de Gazelle et propriétaire de la zone, la permission d'excaver le récif sur cette plage pour construire une route.

(Source : *The Times of PNG*)

LE POISSON DE FIDJI TROUVE UN CRENEAU SUR LE MARCHE DU SASHIMI

Selon Graham Southwick, directeur de Fiji Fish Co. Ltd., c'est grâce à un concours de circonstances favorables que subitement son entreprise est devenue viable et qu'elle a connu un essor.

Il y a trois ans donc, Fiji Fish Co. Ltd. a commencé à devenir très prospère. L'année dernière, 18 bateaux lui ont fourni du thon et d'autres espèces de poisson, une valeur pour 16,5 millions de dollars E.-U. Le poisson a été conditionné avec grand soin et a été expédié sans tarder par avion vers le Japon et Hawaï. Ce succès lui a valu le prix de meilleur exportateur de l'année, qui lui a été décerné par le conseil fidjien pour le commerce et les investissements (Fiji Trade and Investment Board's Exporter of the Year awards).

Cette année Graham Southwick veut doubler le nombre d'unités de sa flottille, composée de navires appartenant à des intérêts privés et Fiji Fish Co. Ltd. elle-même et gérée comme une entreprise d'exploitation mixte. Mais, pour cela il faut une jetée – en cours de construction – une usine de traitement du poisson plus importante, et surtout davantage de place à bord des appareils d'Air Pacific, d'Air New Zealand et de Qantas qui acheminent le poisson vers les différents marchés. Or, comme les soutes des appareils de ces compagnies affichent le plus souvent complet, Graham Southwick envisage d'affréter des avions cargos.

Le marché

L'année dernière, l'entreprise exportait environ 70 tonnes de poisson par semaine, ce qui, aux dires de G. Southwick, représente à peine 5 pour cent de la quantité qu'elle pourrait exporter si elle disposait d'une flottille plus importante et d'une capacité de transport par avion plus importante. Comparativement au poisson destiné à la conserverie qui se vend à 6 400 dollars E.-U. la tonne, comme c'est le cas de celui qui est traité et conditionné par la coopérative de Levuka située à 100 km de Suva, le poisson destiné au marché du sashimi se vend beaucoup plus cher. Grâce à l'aide accordée par le Japon, Fiji Fish Co. Ltd. a pu acquérir des entrepôts frigorifiques de l'autre côté du port de Suva.

G. Southwick pêchait l'ormeau en Australie avant de rentrer à Fidji, d'où il est originaire pour y pêcher le thon et plus tard pour y diriger, pendant quelque temps, la flottille de canneurs d'Ika, une entreprise du secteur public.

A partir de la fin des années 1980, il commença à explorer le marché du sashimi, mais il découvrit que les exportations fidjiennes se heurtaient à trop de difficultés.

Selon lui, au début l'entreprise n'était pas viable parce que le dollar fidjien était trop fort, qu'il n'y avait pas de vol direct sur le Japon et que l'entreprise se heurtait à trop de difficultés. Certes elle exportait mais les quantités étaient négligeables et ce ne fut que lorsque le dollar fidjien fut fixé à un niveau plus réaliste et qu'Air Pacific ouvrit des lignes sur Tokyo que l'exploitation de Fiji Fish Co. Ltd devint viable. Elle avait des informations fiables sur la pêche, des projets bien arrêtés, des débouchés sur le marché; toutes les conditions étaient réunies pour qu'elle se lance dans la bataille.

La manutention

Actuellement, toutes les prises sont réalisées bien à l'intérieur de la limite de la zone économique exclusive de Fidji par des unités qui effectuent des campagnes de sept jours. Or, pour répondre aux besoins du marché, il est impératif que le poisson soit manipulé correctement dès l'instant où il est capturé. C'est pourquoi il est rapidement tué, saigné, nettoyé et mis sous glace à bord des bateaux. Au centre de conditionnement de Fiji Fish Co. Ltd., où les individus qui n'offrent pas toutes les garanties de qualité sont impitoyablement rejetés, les poissons sont nettoyés, classés selon des critères de qualité, congelés et expédiés à 200 km de là, vers l'aéroport de Nadi d'où ils s'envolent à destination du marché du sashimi sur lequel ils seront vendus moins de 12 heures plus tard.

Selon G. Southwick, son entreprise a mis au point ses propres techni-

ques de transformation, qu'elle a préféré garder secrètes. C'est grâce à ces techniques que Fiji Fish Co. Ltd. peut proposer une marchandise d'une qualité bien supérieure à celle mise sur le marché par les fournisseurs indonésiens, micronésiens et hawaïens qui ont un énorme avantage au plan des coûts sur leurs concurrents fidjiens, pénalisés par leur éloignement. La concurrence ne peut intervenir sur les prix puisque les concurrents vendent leur marchandise moitié moins cher que lui et qu'ils misent sur la quantité et non pas, comme c'est son cas, sur la qualité.

Fiji Fish Co. Ltd. donne du travail à plus de 400 pêcheurs et ouvriers. La flottille peut se développer du jour au lendemain, mais il faut au préalable planifier cette expansion et mobiliser des capitaux.

Pour doubler le nombre d'unités de la flottille, il faut encore investir 2 à 3 millions de dollars fidjiens dans des chambres froides, dans des camions frigorifiques, dans des installations portuaires et dans le développement de chaînes de production. Tout ce travail pourrait être effectué en l'espace de six mois. Le problème le plus important, incontournable, est celui du transport par avion de la marchandise. Mais ce n'est pas tout, il y a aussi le problème des jetées car les bateaux ne peuvent décharger à terre et ceci est problématique. Il va donc falloir que l'entreprise construise elle-même une jetée.

Southwick's Wasawasa Fisheries est propriétaire de 70 pour cent des ports de Fiji Fish, Saheb Holding et Labella Holdings ont une participation minoritaire dans la société.

(Source : *Island Business Pacific*)

LE CENTRE D'AQUACULTURE TROPICALE ET SUBTROPICALE FINANCE UN PROJET D'ELEVAGE DE POISSONS D'AQUARIUM

Les poissons tropicaux, aux couleurs vives, qui évoluent en aquarium, auraient un effet apaisant et rassurant, mais la perspective d'emporter une part du marché des poissons d'aquarium, qui représente un chiffre d'affaires de 4 millions de dollars E.-U., stimule plus qu'elle ne calme les spécialistes de l'aquaculture d'Hawaï.

Ce type d'élevage semble être l'avenir de la filière aquacole d'Hawaï. L'Université d'Hawaï et le département du cadastre et des ressources naturelles ont récemment publié dans un manuel intitulé *An ornamental aquaculture research program for Hawaii* une ébauche de programme de recherche suivant quatre axes qui orienteront la filière de l'élevage des poissons d'aquarium à Hawaï, à savoir :

- la technologie d'élevage;
- les systèmes d'aquaculture;
- la production de plantes aquatiques; et
- le transfert de technologie et la mise en valeur de la filière.

Actuellement, c'est la Floride qui tient la tête sur le marché américain, qui représente, à la production, un chiffre d'affaires de 40 millions de dollars E.-U. par an.

Cependant, 80 pour cent des poissons d'aquarium vendus aux Etats-Unis d'Amérique sont encore importés, ce qui offre à Hawaï d'excellentes perspectives de pénétration du marché, et que cherchent à explorer les responsables d'un projet consacré au transfert de technologies dans le domaine de l'élevage de poissons d'aquarium.

Ce projet est financé par le Centre d'aquaculture tropicale et subtropicale (CTSA), en coopération avec l'Université d'Hawaï (Sea Grant Extension Service) et avec le programme de mise en valeur de l'aquaculture de l'Etat d'Hawaï . Paul Lin et Richard Bailey de l'Université d'Hawaï (Sea Grant Extension Service), Christopher Brown de l'Institut de biologie marine d'Hawaï et Frank Chapman de l'Université de Floride ont participé à ces travaux de recherche.

Dans un premier temps, il a fallu recruter une personne ayant les qualifications et les compétences techniques voulues pour réaliser une production intéressante au plan commercial. Pour surveiller la mise en oeuvre des différentes activités, Brian Cole, un spécialiste ayant plus de dix ans d'expérience dans l'élevage de poissons d'aquarium a été recruté.

Après avoir obtenu une maîtrise en halieutique et dans des disciplines aquacoles connexes, à l'Université d'Auburn, M. Cole a dirigé un centre d'élevage dans l'Etat du Colorado, où la température descend jusqu'à - 30°C, -35°C, pendant deux mois de l'année, et où on imagine mal un centre d'élevage de poissons tropicaux. Mais, sans imagination, les éleveurs de poissons d'agrément n'arriveraient à rien. Ils élèvent leurs protégés dans de l'eau de source géothermique et l'hiver, ils protègent les bassins avec une mousse isolante strictement hermétique.

M. Cole alla ensuite travailler à Plant City, en Floride, dans le service de recherche et de développement d'un centre d'élevage de poissons d'aquarium. Lors des 18 premiers mois de son séjour dans cette ville, il réussit à maîtriser la reproduction de six espèces.

M. Cole supervise actuellement les essais de reproduction, de croissance et de densité d'élevage des 12 espèces suivantes, parmi lesquelles on trouve aussi bien des vivipares que des ovipares :

- *Copoeta tetrozona;*
- *Puntius conchonius;*
- *Barbobes swanfeldi;*
- *Cichlasoma meeki;*
- *Cichlasoma biocellatum;*
- *Hemichromus bimaculatus;*
- Deux variétés de *Labio erythrurus;*
- Quatre variétés de *Xiphophorus helleri.*

Selon M. Cole, à ce stade du projet, il s'efforce avec ses collaborateurs de mettre à la disposition des professionnels des espèces faciles à élever, et un éventail aussi large que possible afin qu'ils puissent se lancer sur les marchés.

Jusqu'à présent, les poissons se portent bien. D'après les données préliminaires, obtenues à l'issue de tests de fécondité réalisés sur une espèce de vivipares, le taux de reproduction enregistré serait légèrement supérieur à la moyenne.

Toutefois, M. Cole met en garde les éleveurs potentiels et il leur conseille de prendre du recul car l'image donnée par les commerces de détail est erronée. C'est ainsi que le consommateur paie 2,25 dollars E.-U. pour un *Cichlasoma biocellatum* de 1,5 cm, acheté par le grossiste, en lots de 150 poissons, à 25 cents la pièce. Ensuite, le grossiste triple le prix lorsqu'il le vend au détaillant, qui le triple à son tour.

Certes, les éleveurs se disent intéressés par l'élevage de telles espèces mais ils se plaignent de ne pouvoir gagner que 25 cents sur chaque spécimen, ce à quoi M. Cole répond que la fabrication de tubes de pâte dentifrice ne rapporte guère mieux et qu'il en va de même pour tout autre type de produit.

L'entreprise de Jack Dempsey a atteint son allure de croisière en l'espace de dix semaines ce qui lui permet de réaliser des prélèvements fréquents, et lui fait dire que cette activité aquacole est la plus rémunératrice. Pour calculer son bénéfice brut, il se fixe normalement un seuil brut de 3 000 dollars E.-U. par an pour chaque bassin de 60,5 m x 12,1 m, soit un revenu brut de 30 000 dollars E.-U. par are (0,4 ha) et 10 bassins par are pour ne pas pêcher par excès d'optimisme. Par ailleurs, les marges peuvent atteindre 2 000 à 2 500 dollars E.-U. par bassin.

En outre, d'un point de vue écologique, l'élevage de poissons d'aquarium est une bonne chose. A l'heure actuelle, la plupart des espèces tropicales, qu'elles soient d'eau douce ou d'eau salée, sont capturées en milieu naturel. La surexploitation conjuguée à la destruction de leur habitat a entraîné dans le monde entier un déclin rapide des populations vivant à l'état naturel dans le monde entier.

Selon M. Cole, dans l'ensemble les conditions d'élevage sont meilleures à Hawaï qu'en Floride pour deux raisons. Premièrement, à Hawaï, on n'enregistre jamais de températures froides, c'est-à-dire inférieures à 10°C, alors qu'en Floride, au cours de ces quatre dernières années, les conditions climatiques ont été telles dans le sud que des poissons sont morts de froid.

Deuxièmement, il se pose un problème de qualité de l'eau et, en Floride, on en trouve fondamentalement de deux types : l'une est dure et alcaline, et l'autre est très dure et alcaline.En revanche, à Hawaï, l'eau est de qualité très différente, et son éventail peut aller de la très douce, légèrement acide, à la très dure et alcaline. Quant à la température, on trouve toutes les conditions possibles, c'est-à-dire des eaux à 10°C, pour l'élevage des truites, jusqu'à des eaux à température constante de 27°C (eau de pluie), idéale pour l'élevage d'espèces tropicales.

Hawaï se heurte à certains obstacles, dont le coût de la main-d'oeuvre, le prix élevé des marchandises et du mètre carré. Mais, selon Paul Olin, l'un des chercheurs, la situation géographique d'Hawaï et les excellentes liaisons aériennes avec les autres états des Etats-Unis d'Amérique et le Japon, deux des plus importants débouchés pour les espèces de poissons d'aquarium, constituent des avantages indiscutables pour une filière en pleine croissance.

(Source : Centre d'aquaculture tropicale et subtropicale)

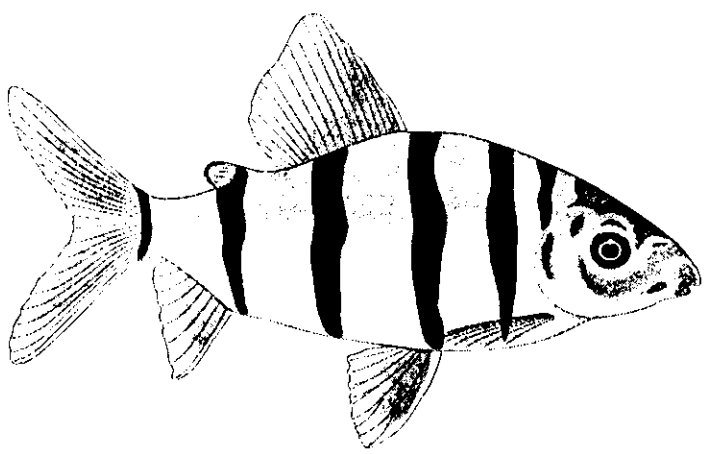

"SACOCHE" A POISSONS ISOTHERME

La raison pour laquelle on utilise des sacs isothermes pour conserver le poisson est très simple : la glace conserve le poisson, et le sac isotherme conserve la glace plus longtemps, c'est d'autant plus important que dans les pays tropicaux, en raison des températures élevées, la déperdition de glace constitue généralement un obstacle économique qui empêche qu'on l'utilise, surtout dans le secteur de la pêche artisanale.

Lors de la dernière décennie, cette réalité s'est affirmée à un point tel qu'aujourd'hui, les experts en manutention du poisson sous les tropiques en font leur cheval de bataille. On s'est efforcé de mettre en place des chambres froides pour la conservation industrielle du poisson et des glacières que l'on pourrait qualifier de rigides pour sa conservation artisanale.

Cependant ces glacières ne constituent peut-être pas toujours la meilleure solution pour ceux qui pratiquent la pêche artisanale, car elles ne sont pas toujours faciles à caser dans des pirogues étroites, et même lorsque c'est le cas (pour des glacières utilisées pour le pique-nique par exemple) il arrive qu'elles soient trop petites pour conserver le produit de la pêche dans de la glace.

Comme dans le bassin de l'Amazone, les pirogues sont très étroites et certains des poissons sont plus longs que les glacières à usage industriel ou ménager que l'on peut caser à bord.

Par ailleurs, les glacières sont très souvent lourdes, même lorsqu'elles sont vides.

Dans certains cas, s'il s'agit d'une assez petite quantité de poisson il est possible d'utiliser une sacoche isotherme dont la forme et les principaux éléments apparaissent à la figure n° 1. Elle se compose d'une paroi interne et externe; l'isolation est située entre ces deux parois et le type de matériau utilisé peut être très varié.

Comment fabriquer une sacoche à poissons isotherme, de type artisanal ?

Les participants à un stage FAO/DANIDA organisé en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont décidé de fabriquer les parois internes de leurs sacoches isothermes avec des feuilles de palmier tressées (voir figure n° 2. Les parois en feuilles de palmier tressées n'ont ni la résistance mécanique ni la durée de vie de parois en plastique mais elles sont en revanche très bon marché et peuvent être remplacées s'il le faut.

L'isolation joue un rôle capital et, là encore, différents types de matériaux en plastique peuvent théoriquement être utilisés, mais certains sont relativement coûteux, eu égard à leur utilisation artisanale, et d'autres, plus nombreux ont besoin de parois plus solides; quant aux plus courants, ils sont trop rigides pour être utilisés dans des sacoches.

Pour la conservation artisanale du poisson, différents matériaux d'isolation peuvent être utilisés tels que la sciure, la bourre de coco, l'herbe séchée et les résidus de fibres de coton.

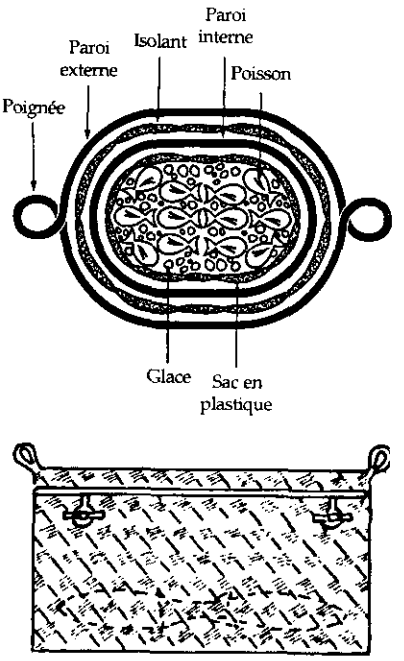

Figure 1 : Sacoche à poissons isotherme

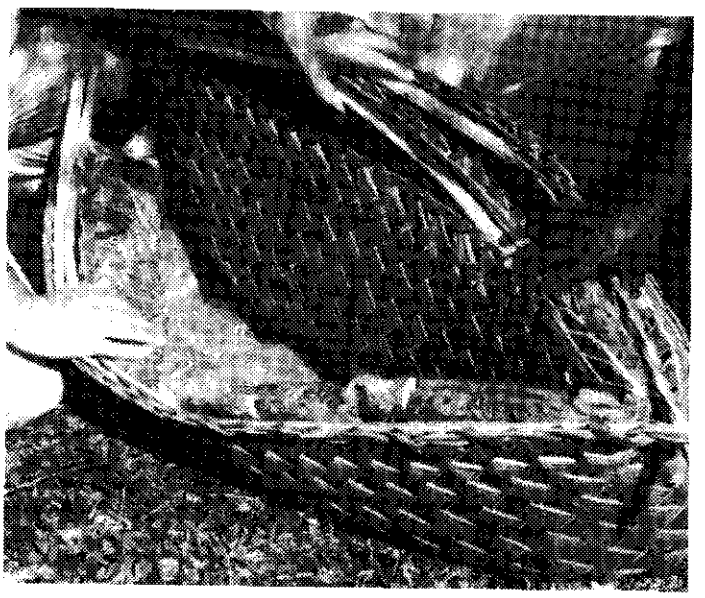

Figure 2 : Coussinets isothermes placés entre les parois internes et externes de la sacoche

Toutefois, l'emploi de ces matériaux pose des problèmes techniques, en d'autres termes ils deviennent très rapidement humides, ils perdent leur capacité d'isolation et ils alourdissent la glacière. Par ailleurs, lorsqu'ils prennent l'humidité, ils tendent à pourrir très rapidement, et une fois placés dans un récipient étanche, ils ont tendance à se tasser et, s'agissant des sacoches, à se déplacer entre les parois, et à en laisser une partie non isolée.

C'est en vue de surmonter ces problèmes que le concept de "coussin isotherme" a été mis au point à l'occasion de divers ateliers organisés par la FAO et DANIDA. Ce concept est très simple. Le matériau isolant, par exemple de la bourre de coco, est placé à l'intérieur d'un sac cylindrique en plastique du type généralement employé pour fabriquer des sacs ordinaires. Le sac est thermoscellé aux deux bouts, c'est-à-dire tous les 20 cm, et avec un peu de pratique il est possible de fabriquer une bande de coussinets qu'il est conseillé de presser avant de les sceller. Les cylindres d'une dizaine de cm de diamètre sont généralement les plus commodes, il est recommandé d'en utiliser deux couches pour éviter que les déchirures provoquées par les arêtes des poissons ne causent trop de dégâts.

S'agissant d'un volume réduit, certains matériaux, tels que la noix de coco peuvent être glissés à l'intérieur du coussin ou de la sacoche pour éviter tout tassement. On peut employer une isolation à l'aide de coussinets pour fabriquer des glacières rigides et semi-rigides.

On peut perfectionner la sacoche en y prévoyant un ou plusieurs sacs en plastique destinés à la glace et au poisson ainsi que des poignées et un système de fermeture (voir figure 1).

S'il est vrai qu'il convient de changer régulièrement les parois internes, les coussinets isothermes, quant à eux, peuvent servir à nouveau. D'aucuns n'utilisent les sacs en plastique pour la glace et le poisson qu'une seule fois, mais dans le cas contraire, ils devraient être lavés avec de l'eau et du savon, brossés et n'être réutilisés qu'après avoir été séchés.

La sacoche isotherme n'est pas conçue pour être empilée sous d'autres sacoches, glacières ou autres caisses. Ce facteur est important pour éviter d'abîmer le poisson.

Avec de bons matériaux, par exemple, une vulgaire bâche en plastique, du type utilisé pour protéger les marchandises transportées par camion et des matériaux isothermes souples, il est possible de fabriquer une sacoche isotherme tout en plastique.

(Source : *Fish Tech News*)

QUID DU REGIME COUTUMIER DE PROPRIETE

Lors de l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée à l'occasion d'un colloque international consacré au régime coutumier de propriété foncière appliquée aux zones maritimes et à la gestion équilibrée des ressources marines en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu récemment à l'Université du Pacifique Sud, l'ambassadeur de France à Fidji, M. Jacques-André Costilhes, a déclaré que la gestion des ressources marines était vitale et que le régime coutumier de propriété était de nature à favoriser la préservation de ses ressources.

Selon lui, la pêche est un élément clé du développement socio-économique de l'Asie et du Pacifique et, à cet égard, le rôle joué par les organisations régionales en matière de gestion des ressources marines et halieutiques doit être salué.

Ce colloque d'une semaine a été organisé par le programme des études marines et par le programme de gestion des ressources océaniques de l'Université du Pacifique Sud grâce à un financement accordé par la France et par l'Institut international océanographique, par le truchement du centre chargé des opérations dans la région et du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental.

Le directeur du programme de gestion des ressources océaniques, M. Joeli Veitayaki a déclaré, en préambule à son exposé, que les ressources halieutiques mondiales étaient actuellement surexploitées et qu'elles risquaient de s'épuiser à moins que des systèmes de gestion appropriés ne fussent mis en oeuvre, la majeure partie des mesures prises jusqu'à présent en matière de gestion s'étant révélées inadaptées et infructueuses. Dans un tel contexte, les systèmes traditionnels de gestion suscitent un intérêt de plus en plus vif.

Grâce à des études socio-culturelles et donc à une meilleure compréhension de la coutume, il est apparu évident qu'il ne saurait y avoir de gestion efficace des ressources halieutiques côtières mondiales sans la participation des populations autochtones. En effet celles-ci non seulement ont une connaissance approfondie de leur environnement mais elles sont également les garantes d'importantes zones côtières où sont concentrées les pêcheries.

Avec l'augmentation des flux migratoires et le recul de l'autorité des coutumiers, la gestion des zones marines selon la seule règle coutumière, devenait insuffisante. Mais

compte tenu des connaissances complexes accumulées par les sociétés traditionnelles, les utilisateurs contemporains seraient stupides de ne pas les exploiter.

M. Veitayaki a prévenu les participants que le système traditionnel de gestion des ressources marines était unique, qu'il devait être codifié, et qu'il devait faire l'objet d'échanges de vues et de discussions, car les connaissances sur lesquelles il reposait s'étaient acccumulées au fil des siècles et que celles-ci risquaient de partir en fumée avec le décès de celles et de ceux qui en étaient les détenteurs les plus avisés.

Selon lui, pratiquement tous les systèmes de gestion expérimentés actuellement dans les sociétés modernes ont été utilisés, sous une forme ou une autre, dans les systèmes coutumiers et notamment les principes des saisons et des réserves de pêche, des limites de taille des poissons, du contrôle du matériel, du contingentement de pêcheurs et de leurs quotas.

Pour une bonne gestion des ressources halieutiques, il faudra, dans l'avenir, un système de gestion associant judicieusement l'ancien et le moderne.

M. Peniasi Kunatuba, représentant le comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental, le professeur Robin de l'Institut international océanographique et du programme des études des ressources marines et le vice-recteur M. Vijay Naidu de l'Université du Pacifique Sud sont intervenus lors la séance d'inauguration du colloque.

Le Pr South a été élu rapporteur alors que M. Naidu présidait la première séance de travail consacrée au régime coutumier applicable aux zones marines lors des années 1970 et que le principal intervenant était M. Kenneth Ruddle du Japon. Lors des séances de travail suivantes des participants des Philippines, de l'Australie, de la Norvège, de Kiribati, d'Hawaï, de Palau et du Samoa-Occidental ont pris la parole.

(Source : *USP Bulletin*)

LES YEUX DE THON ONT LA COTE AU JAPON

Les yeux, et d'autres organes considérés jusqu'à présent comme des déchets sont vendus maintenant, sous vide et en conserve dans les rayons des magasins d'alimentation japonais. Riches en acides gras polyinsaturés, en acides dosahexanoïques (DHA) et eicosapentanoïques, ces nouveaux produits amélioreraient les fonctions cérébrales et feraient baisser le taux de cholestérol.

Les yeux de thons seraient plus particulièrement convoités. Lors de leur apparition dans les magasins, au printemps dernier, la demande a été forte mais éphémère car les consommateurs ne savaient pas comment les préparer.

Cet engouement se manifeste à nouveau, après que Maruni Co de Tokyo eût lancé sur le marché un produit – paire d'yeux de thons précuits – pour 3 000 yens (29,59 dollars E.-U.).

Selon le président de cette société, M. Sadao Nimura, ce mets est apprécié parce qu'il ne nécessite aucune cuisson.

Cette nouvelle gamme de produits riches en acides dosa-hexanoïques est apparemment convoitée par les parents d'enfants en âge scolaire et d'étudiants qui se préparent aux examens d'entrée à l'université.

Les "traiteurs" espèrent maintenant que l'on trouvera au menu des cantines ce type de produit qui stimule les facultés intellectuelles.

(Source : *SEAFOOD International*)

LE CLIMAT DU TRIMESTRE DERNIER

Dans cette nouvelle série d'articles, nous nous efforcerons de faire le point sur les conditions climatologiques ayant prévalu dans les îles du Pacifique lors du trimestre précédent; nous souhaiterions avoir votre avis sur ce projet. Toutes les informations météorologiques sont tirées de South Pacific Climate Monitor, *qui est publié par National Institute of Water and Atmospheric Research Ltd., Wellington, Nouvelle-Zélande.*

Janvier 1994

Le phénomène d'oscillation australe El Niño (ENSO) observé pendant la période 1991-1993 a maintenant pris fin. L'indice d'oscillation australe est maintenant proche de 0 pour le troisième mois consécutif. Les vents d'est soufflant de la zone équatoriale ont continué de forcir et ils ont été plus violents qu'à l'accoutumée, pour la première fois en trois ans.

La convection atmosphérique a été plus faible que la normale dans le centre du Pacifique équatorial et les températures relevées à la surface de l'eau ont été plus conformes à celles des mois précédents, bien que légèrement au-dessus de la moyenne, et qu'atteignant, en certains endroits +1°C.

Les données pluviométriques indiquent que la zone de convergence du Pacifique Sud s'est légèrement déplacée vers le sud en janvier et que les régions méridionales ont été plus arrosées que la normale alors que celles situées plus au nord connaissaient le phénomène inverse. Dans l'ensemble, les précipitations ont été moins abondantes qu'à l'accoutumée dans la majeure partie de la région.

Des précipitations supérieures à la normale ont été enregistrées dans une bande s'étendant de l'est de la Nouvelle-Calédonie à Fidji et jusqu'au sud des Iles Cook et de la Polynésie française. Le seul record de précipitations, 311 mm, soit 249% de la moyenne, a été battu à Mururoa, dans l'archipel des Tuamotu.

La zone où les valeurs ont été inférieures à la moyenne s'étend de Kiribati, inclus à la ligne de changement de date, puis à la Polynésie française où l'on a relevé des températures inférieures de plus de la moitié aux moyennes saisonnières.

C'est ainsi qu'on a enregistré à peine 3 mm de pluie dans l'île de Canton (4% de la moyenne) alors que certaines régions de Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec des valeurs inférieures de plus de la moitié aux normales saisonnières, la mer de Corail, les Iles Salomon et le nord de Vanuatu connaissaient des précipitations moins abondantes qu'à l'accoutumée.

En janvier notamment, les températures de l'air se sont maintenues à 0,5°C au-dessus de la moyenne à l'instar des températures de surface, légèrement supérieures à la moyenne, enregistrées dans les eaux dans la majeure partie des îles voisines. Les anomalies de pression ont été peu importantes ce qui, en soi, constitue un changement notoire par rapport à la tendance générale des mois précédents où le baromètre avait indiqué des valeurs supérieures à la moyenne, de l'Australie à Fidji et au-delà.

Les chiffres avancés par le centre d'observation du niveau de la mer de TOGA, pour le mois précédent, (décembre) signalent un retour à des niveaux quasiment normaux mais des anomalies non négligeables ont été constatées de Fidji (+15 cm) à Rarotonga (+16 cm).

Février 1994

Dans l'ensemble, dans le Pacifique, les conditions climatiques ont été proches des normales saisonnières. L'indice d'oscillation australe avoisine 0 pour le quatrième mois consécutif. Dans certaines régions des hausses anormales des températures de surface (allant jusqu'à +1°C) ont été observées alors que des baisses ont été enregistrées le long de l'équateur et au nord de la Nouvelle-Zélande.

Pour la première fois en trois ans, les eaux équatoriales les plus chaudes se sont déplacées bien à l'ouest de la ligne de changement de date. Les vents d'est en provenance de l'équateur ont été plus forts qu'à l'accoutumée et la convection atmosphérique est restée inférieure à la normale dans le centre du Pacifique équatorial.

Les données pluviométriques fournies par les pays océaniens signalent une convergence légèrement plus faible qu'à l'accoutumée et une tendance de la zone de convergence du Pacifique Sud à se décaler plus à l'ouest qu'à l'accoutumée.

Les Tuamotu, au sud de la Polynésie française, et les îles situées au nord de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et au sud-est de l'Australie ont été les seules régions où de fortes précipitations (2 fois les normales saisonnières) ont été enregistrées; c'est ainsi qu'à Rabaul on a relevé 300 mm de pluie, soit 260% de plus que la moyenne saisonnière.

La plus grande partie de la région a été moins arrosée que d'habitude et de nombreuses régions entre la mer de Corail et la Polynésie française ont enregistré des précipitations inférieures de plus de la moitié aux moyennes saisonnières. En certains points de Kiribati, la sécheresse s'est particulièrement

faite sentir, c'est ainsi qu'on n'a relevé que 1 mm de pluie à l'Ile Christmas et 3 mm à l'Ile Canton.

Des records de sécheresse pour un mois de février ont été enregistrés à l'Ile Willis, avec 40 mm, soit 10% de la moyenne saisonnière, et à Niulakita, à Tuvalu, avec 63 mm soit 19% de la moyenne saisonnière.

En février, les températures de l'air ont encore été de 0,5°C supérieures à la normale et de 1°C aux Iles Cook et en Polynésie française, du fait de températures de surface supérieures à la moyenne dans les eaux baignant la majeure partie des îles voisines. La moyenne des pressions au niveau de la mer était de 1 hPa supérieure à la moyenne, au sud-ouest de la Nouvelle-Calédonie, et inférieure de 1 hPa, dans une vaste zone s'étendant de l'ouest de Kiribati au sud-est des Iles Cook.

Les données fournies par le centre d'observation du niveau de la mer de TOGA pour le mois précédent ont permis de constater dans l'ensemble de la région de légères anomalies n'excédant guère 10 cm, dans le centre du Pacifique.

Mars 1994

Dans l'ensemble, en mars, les conditions atmosphériques et océaniques ont été proches des normales saisonnières, ce qui s'explique en partie par la perte progressive d'influence du phénomène El Niño. Aucun grand changement n'a été enregistré par rapport à février.

Le phénomène La Niña se traduit par des températures de surface inférieures à la normale en certains points de l'équateur, en particulier à l'est près des Amériques, et par des vents d'est soufflant de l'équateur plus forts que d'habitude, mais moins forts qu'en février.

L'effet résiduel de El Niño se manifeste par des anomalies de température de surface de plus de 1°C voire davantage en dehors de la région équatoriale, ce qui caractérise un reliquat d'influence de El Niño. Une vaste zone d'eau chaude, entre 29 et 30°C, s'est étendue de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au sud-est de la Polynésie.

Les pressions sont restées proches des moyennes saisonnières dans la zone tropicale, mais, en raison de valeurs inhabituellement élevées enregistrées à Darwin (liées à la fin précoce de la mousson australienne), l'indice d'oscillation australe est tombé à -1,5 au-dessous des valeurs proches de 0 qui avaient été enregistrées lors des quatre mois précédents. De fortes variations de cet indice ne sont pas chose rare en cette période de l'année.

Les relevés pluviométriques effectués par les pays océaniens font généralement apparaître une convergence plus faible que d'habitude sur quasiment toute la région, mais la zone de convergence du Pacifique Sud est plus active dans sa partie orientale (comme en février).

Les seules zones où des précipitations inhabituellement élevées (au moins deux fois supérieures aux moyennes saisonnières) ont été relevées ont été les Iles Cook et Tubuai qui fait partie des îles australes situées au sud de la Polynésie française. A Penrhyn, au nord des Iles Cook, on a enregistré 536 mm de pluie, soit 316 pour cent de plus que la moyenne saisonnière.

Ailleurs, dans l'ensemble, les précipitations ont été plus rares qu'à l'accoutumée. En certains points de la mer de Corail, et jusqu'aux Tonga, on a enregistré des précipitations inférieures de plus de la moitié, aux normales saisonnières et dans certaines îles situées à l'ouest et au centre de l'archipel de Kiribati la sécheresse a encore sévi.

Aucune précipitation n'a été relevée à l'Ile Canton et les 51 mm (19% de la moyenne saisonnière) enregistrés à Nuku'alofa (Tonga) constituent un record pour le mois de mars.

Dans l'ensemble, les températures de l'air ont été supérieures à la moyenne de 0,5° et de 1° dans les chapelets d'îles situées entre 15 et 20° de latitude sud. Ceci s'explique par la présence de masses d'eau chaude, dont la température était supérieure à la moyenne, aux alentours des îles voisines.

Les pressions atmosphériques au niveau de la mer, supérieures aux moyennes saisonnières, ont été enregistrées jusque dans la zone tropicale du fait de la présence d'anticyclones centrés près de la Tasmanie, alors que des températures légèrement inférieures aux normales saisonnières, ont été relevées de l'ouest de Kiribati au sud-est des Iles Cook.

Les données fournies par le centre d'observation du niveau de la mer de TOGA, pour le mois précédent (février), ont fait apparaître, dans l'ensemble, de légères hausses pouvant atteindre 16 cm près de Fidji.

(Source : *South Pacific Climate Monitor*)

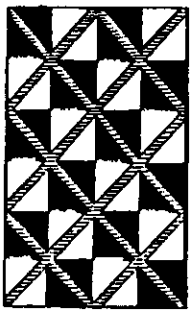

POINT SUR LA PECHE A HAWAI ET DANS LES TERRITOIRES AMERICAINS DU PACIFIQUE

Le dernier *Marine Fisheries Review* (volume 56, n° 2) est un numéro spécial consacré à la pêche à Hawaï et dans les territoires américains du Pacifique, notamment aux Samoa américaines, à Guam et au Commonwealth des Iles Mariannes du Nord.

Le fil conducteur de ce numéro est la croissance et la diversification de la pêche à Hawaï lors de la dernière décennie ainsi que les possibilités d'une croissance similaire dans les autres territoires américains du Pacifique. Après avoir fait le point sur la situation de la pêche dans ses territoires, des halieutes sont parvenus à la conclusion qu'il n'y avait, pour ainsi dire, pas d'autres sources d'information sur la pêche et sur les ressources halieutiques que les rapports annuels et les documents administratifs à caractère interne.

En 1991, une réunion a été convoquée à Hawaï au laboratoire d'Honolulu du service national américain de la pêche maritime (NMFS) afin de traiter de ce problème. Les participants ont décidé qu'un dossier scientifique, tel ceux qui figurent dans ce volume de *Marine Fisheries Review* serait rédigé, dans lequel le point serait fait sur la pêche dans les îles du Pacifique.

Hormis le premier article qui a un caractère liminaire, 14 autres sont consacrés à la pêche dont 9 à Hawaï, 1 aux Samoa américaines et 2 à Guam.

Les autres articles présentent un aperçu des poissons et de la pêche à Hawaï et dans les territoires du Pacifique associés aux Etats-Unis d'Amérique ainsi qu'une description des méthodes de recueil des données halieutiques employées dans ces territoires. Malheureusement dans ce volume l'impasse est faite sur la situation de la pêche au Commonwealth des Iles Mariannes du Nord et, pour de plus amples informations, les lecteurs sont renvoyés à d'autre articles et rapports sur la pêche dans cet archipel.

S'agissant de la pêche à Hawaï, il y a des dossiers sur les ressources halieutiques, la pêche à la langouste dans les îles situées au nord-ouest de l'archipel, la pêche de fond dans le tombant externe du récif, la récolte du corail noir, la pêche littorale, le recul de la pêche à la bonite à Hawaï, l'essor de la pêche de l'espadon à la palangre et d'autres grandes espèces pélagiques d'une valeur marchande élevée.

La situation d'Hawaï diffère de celle de la plupart des autres îles du Pacifique car la pêche de subsistance y est peu développée. En revanche, la pêche sportive est responsable de prises substantielles le long du littoral et les problèmes de gestion rencontrés par les directeurs des services des pêches d'Hawaï sont, en grande partie, semblables à ceux que connaissent leurs homologues des autres îles du Pacifique. Toute la question est de savoir comment maintenir des rendements équilibrés alors que l'effort de pêche s'accroît.

Le dossier sur la pêche profonde sur le tombant du récif constitue un excellent exemple des problèmes rencontrés par les halieutes et par les directeurs des services des pêches de la région; en effet les informations sur les prises et sur la biologie des espèces cibles sont insuffisantes pour être utilisées dans le cadre des approches classiques employées en halieutique. De même, le dossier sur la pêche à la langouste dans les îles situées au nord-ouest de l'archipel d'Hawaï montre que même lorsque ces données sont satisfaisantes des phénomènes extérieurs, notamment écologiques et océanographiques, peuvent compromettre la fiabilité des modèles utilisés pour la gestion de la pêche.

Guam et les Samoa américaines sont des ports d'attache pour d'importantes flottilles de bateaux de pêche battant pavillon étranger (essentiellement des palangriers et des senneurs) qui ciblent le thon en haute mer. Cependant, la pêche côtière aux Samoa américaines et à Guam est probablement très semblable à celle pratiquée dans d'autres îles du Pacifique : la pêche le long du littoral y est essentiellement une activité de subsistance. Dans les deux territoires on observe une expansion démographique rapide et, parallèlement, une augmentation de la demande de poisson frais et des ressources halieutiques côtières limitées.

Dans les eaux côtières de Guam, la surexploitation est responsable de la disparition de plusieurs espèces économiquement intéressantes et l'île importe de plus en plus de poissons de récif de Palau et des Etats fédérés de Micronésie.

La publication de ce volume spécial de *Marine Fisheries Review* est opportune compte tenu de l'intérêt croissant des halieutes pour la pêche côtière pratiquée, au cours des dix dernières années, dans les îles du Pacifique. Les scientifiques de la région pourront maintenant disposer d'informations utiles, sur la pêche côtière dans trois régions du Pacifique très différentes au plan économique et social.

Si vous désirez recevoir un exemplaire, mettez-vous en rapport avec le bureau des publications du service national américain de la pêche maritime à l'adresse suivante : NMFS Scientific Publications Office, 7600 Sand Point Way N.E., BIN C15700, Seattle, WA 98115, Etats-Unis d'Amérique.

LA PECHE COTIERE AUX ILES LOYAUTE

par Marc Daguzan,
Service du développement économique,
Province des Iles Loyauté,
Nouvelle-Calédonie

A une cinquantaine de milles nautiques au vent de la Grande Terre de Nouvelle Calédonie, remontant de plus de 2000 m des fonds océaniques, les Iles Loyauté étendent leurs formations coraliennes, exhaussées puis basculées au cours des temps géologiques.

Les trois principales îles, Maré, Lifou et Ouvéa s'espacent en haute mer, à plus de 20 milles les unes des autres, sans permettre de liaison aisée pour une petite navigation côtière.

Côtes hostiles et contraintes naturelles

A l'exception des eaux du vaste lagon d'Ouvéa, la frange littorale des Iles Loyauté n'apparait pas particulièrement propice à l'établissement d'une exploitation soutenue des ressources de la mer: ces Iles sont hautes, bordées de plus souvent de falaises de quelques mètres à quelques dizaines de mètres de hauteur, entourées d'un récif frangeant que n'interrompent que de loin en loin de petites passes donnant dans des cuvettes côtières sans profondeur.

A quelques centaines de mètres du rivage, au tombant du récif, les profondeurs dépassent très vite 200 à 300 m, pour sombrer rapidement vers les 1000 m et plus. L'exposition au forts vents dominants de Sud Est, l'absence de protection de la houle et de la haute mer, la rareté des sites abrités ont fait de Maré et de Lifou des îles relativement peu tournées vers leur littoral, du point de vue halieutique.

Les risques saisonniers liés aux dépressions tropicales expliquent plus encore la modestie des embarcations rencontrées : en cas de cyclone, la protection des unités d'un tonnage important devenait très délicate.

Ces contraintes naturelles ont conditionné l'émergence d'une pêche traditionnelle de proximité, exploitant essentiellement les ressources lagonaires et le récif frangeant: pêche à pied ou pêche pratiquée à partir de petites embarcations (pirogues à balancier, troncs et radeaux) qui étaient aisément halées sur le rivage, et dont elles ne s'éloignaient que rarement. Ce type de pêche a permis aux populations côtières de tirer parti des ressources du rivage (poisson, crustacés, coquillages), avec les moyens techniques limités d'une société traditionnelle.

Dans ces conditions, il semble que la limitation des risques matériels et l'absence de spécialisation de l'activité constituaient pour la société traditionnelle des Loyauté des réponses aux contraintes naturelles à l'exploitation de leurs ressources littorales.

Des ressources diversifiées mais parfois fragiles

L'abondance des ressources les plus aisément accessibles est limitée par l'étendue de leur biotope: espèces lagonaires (perroquets, picots, becs de canne, mulets, loches [mérous] et petits pélagiques côtiers) supporteraient difficilement une intensification de leur exploitation dans la frange littorale. A l'exception d'Ouvéa, aucune augmentation notable des captures n'y est donc envisageable.

Les ressources récifales du tombant des récifs ainsi que celles des plateaux sous-marin de proximité (2 à 10 milles des côtes) sont principalement des étélidés et vivaneaux divers, des bossus (*Gymnocradius japonicus*) des sérioles, des loches (mérous, *Epinephelus* spp.) dont les stocks, souvent vierges ou peu exploités constituent un potentiel certain: leur exploitation, qui débute

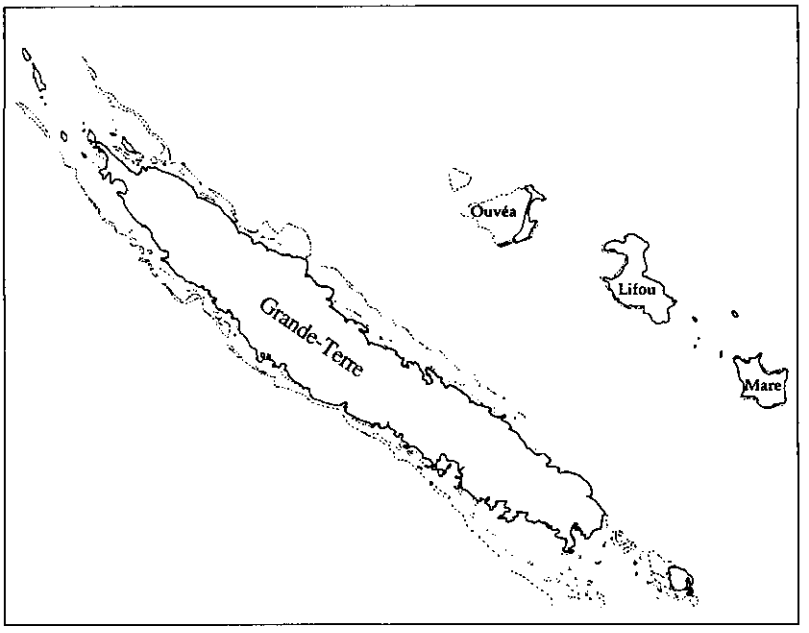

Carte montrant la localisation des Iles Loyauté

à peine, devra cependant être suivie attentivement et l'effort de pêche encadré, afin d'assurer la pérennité de cette ressource. En certains des points les plus accessibles, un accroissement de la pression de pêche pourrait en effet rapidement les mettre en danger. Pour ce type d'activité, l'éloignement relatif des zones de pêche, leur profondeur (80 à 250 m), le matériel requis (moulinets à main, éventuellement mécanisés, palangres de fond envisagées) requièrent des embarcations qui ne sont apparues aux Loyauté que depuis une dizaine d'années, en nombre encore très limité.

Aux plus grandes profondeurs, par 600 à 800 m, se situent des plateaux et des monts sous-marins (notamment dans l'axe de la ride des Loyauté) dont la connaissance et la cartographie vont progresser de façon spectaculaire grâce aux recherches en cours dans l'ensemble de la Zone Economique néo-calédonienne (IFREMER1)/Atalante). L'exploitation envisagée des ressources qui y sont situées demandera cependant des navires et des investissements sans commune mesure avec ceux des pêches artisanales. L'abondance des espèces identifiées (béryx en particulier), si elle se révèle suffisante, pourrait constituer à terme un potentiel d'avenir pour les pêcheurs des Loyauté.

Enfin, des espèces pélagiques, les thonidés en particulier, mais aussi les poissons à rostre (marlins, voiliers) et mahi mahi (coryphènes) sont présentes aux accores et au large des Iles. Leur capture à la traîne est pratiquée par de rares pêcheurs artisans, à une échelle encore extrêmement limitée.

Depuis la toute récente création d'une société conjointe de pêche industrielle avec la Province des Iles, les ressources thonières des eaux proches des Loyauté pourraient être intensivement pêchées, au même titre que celles des eaux calédonienne ou internationales contigües. Enfin de premiers investissements locaux du secteur touristique visent la pêche aux gros pélagiques, un atout certainement à ne pas négliger.

Aujourd'hui, les pêches côtières réalisées aux Loyauté avoisinent 200 tonnes/an : Un tonnage bien éloigné de leurs potentialités.

Ouvéa : les atouts d'un lagon poissonneux

En contrepoint, l'atoll d'Ouvéa apparaît particulièrement favorisé par la nature, dans la perspective du développement d'une pêche artisanale côtière: un très vaste lagon de 800 km^2, abrité des vents dominants, l'abondance des ressources en poissons – qu'une récente étude de l'ORSTOM évalue à près de 1000 tonnes exploitables annuellement, l'absence de gratte (ichtyosarcotosisme), constitutent des atouts naturels exceptionnels.

L'exploitation de ce potentiel passe cependant par un important effort d'organisation de la production, de la commercialisation et d'accès aux débouchés existants à l'extérieur de l'Ile d'Ouvéa. Le développement de cette pêcherie est à ce titre un objectif important de la Province des Iles, qui y consacre des moyens conséquents.

Le rôle vivrier prédominant de la pêche

Aujourd'hui, la perception par les populations et pêcheurs des Loyauté des ressources de leur littoral et de son exploitation reste encore très traditionnelle. L'espace littoral loyaltien est un espace social, symbolique et mythique avant d'être économique, au sens marchand ou même productif du terme. Cette perception sociale conditionne en grande partie l'activité comme les perspectives d'évolution des pêcheries.

On peut tenter de répartir les pêches loyaltiennes de la manière suivante:

- des pêches dites "coutumières" subsistant avec plus ou moins de vigueur;
- une pêche vivrière au rôle socio-économique réel, ayant plus évolué dans ses formes techniques que dans sa fonction;
- une petite pêche artisanale naissante;
- des perspectives de pêche récréatives et touristiques

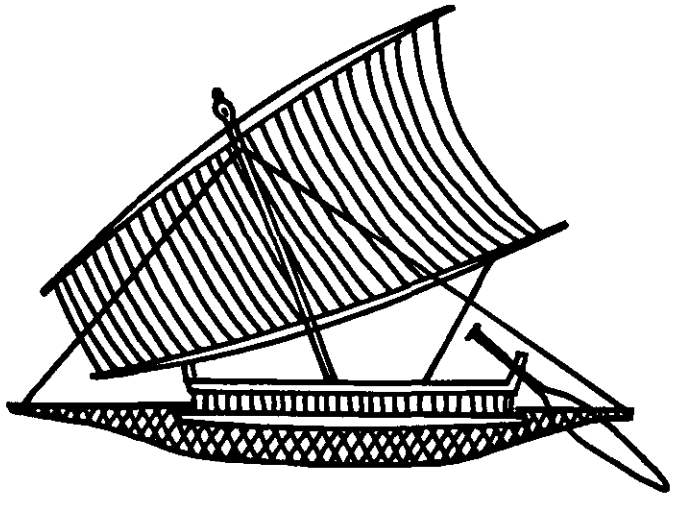

Les pêches coutumières

Certains clans ont traditionnellement la garde du monde littoral. Dans des occasions particulières, souvent liées aux cycles saisonniers ou aux grands moments de la vie sociale, les clans pêcheurs peuvent organiser des pêches collectives, ou la capture de tel ou tel poisson choisi. Ces pêches permettent en outre de nourrir les personnes réunies pour l'occasion. Ces pêches, au rôle profondément social, n'ont qu'une influence très limitée sur l'alimentation des populations. Elles constituent une occasion de travail en groupe pour les jeunes des clans concernés.

La persistance des pêches coutumières atteste de l'importance sociale de la vie collective, à laquelle elles participent cependant de manière moins fréquente que par le passé. Par contre, l'accès à certains platiers coralliens, îlots et zones côtieres dépend toujours fortement de l'organisation traditionnelle de l'espace littoral. Toute intensification de son exploitation passe par une prise en compte réelle de ce facteur.

La pêche à vocation vivrière

Communément pratiquée par les populations du littoral, seul ou en petits groupes, elle constitue, pour les tribus côtières, une source d'approvisionnement non négligeable en protéines animales.

Le poisson (picots, mulets, loches, becs de canne, etc.) est très prisé. Il est consommé par la famille et les proches des pêcheurs. Sa commercialisation reste l'exception, tandis qu'il contribue souvent aux échanges coutumiers et aux liens familiaux entre la tribu et ceux qui sont partis à Nouméa.

La pêche est aussi pratiquée lors des week-ends et des temps libres par certains loyaltiens nouvellement salariés des services, commerces et administrations locales, contribuant ainsi à l'alimentation de quelques familles. L'extension de cette activité à caractère plus récréatif est cependant sans commune mesure avec la pêche plaisancière pratiquée dans le lagon de la Grande Terre. Elle traduirait plutôt la permanence et l'enracinement d'une activité de subsistance dans les habitudes locales.

Enfin, la pêche vivrière peut devenir marginalement le cadre d'une activité lucrative: La pêche de la langouste, par exemple, pratiquée en plongée de nuit, permet ponctuellement des rentrées financières assez importantes, à l'échelle des besoins que l'on cherche à satisfaire. Ce type de pratique répond souvent à des "commandes" particulières de la famille, de commerçants locaux ou de restaurateurs de Nouméa. C'est parfois parmi ces pêcheurs vivriers, dans les clans pêcheurs en particulier, que certains consacrent plus volontiers du temps à la pêche, tendant à la spécialisation sans pour autant en faire une monoactivité.

Ce type de pêche, malgré l'évolution des moyens techniques utilisés (motorisation et petits canots en aluminium le plus souvent) reste donc caractéristique d'une économie vivrière, où les notions de subsistence et de source occasionnelle de revenu l'emportent nettement sur celles de spécialisation et de marché.

Une pêche artisanale naissante

Depuis une quinzaine d'années, quelques pêcheurs et groupements de pêcheurs se sont dotés d'embarcations plus importantes (5 à 10 m). Le plus souvent, ces bateaux ont été acquis avec l'aide financière des organismes territoriaux successivement chargés de la "promotion mélanésienne" puis des "programmes de développement" dans "l'intérieur et les îles". Ces différents programmes ont tenté de favoriser le regroupements des pêcheurs, avec des succès relatifs et généralement éphémères.

En effet, si la pêche est une activité commune et traditionnelle aux Iles Loyauté, le métier de pêcheur reste à y inventer. Jusqu'à présent, le secteur vivrier à lui seul n'a été à l'origine ni d'une production organisée, ni d'une gestion collective ou privée de moyens de stockage et de commercialisation des pêches.

Un métier à inventer, un équilibre social à rechercher

La Loi référendaire de 1988*, qui a permis depuis 1989/90 le transfert des compétences en matière de développement économique à la Province des Iles Loyauté, doit aussi permettre la réalisation d'objectifs de développement de la pêche mieux maîtrisés.

- ☞ Faire de ce secteur un pourvoyeur de poisson plus actif: le potentiel biologique permet de l'envisager, la forte dépendance alimentaire l'appelle à l'évidence.

- ☞ Permettre la structuration et l'organisation de l'activité, accompagner les pêcheurs par la formation, la réalisation d'infrastructures, le soutien aux investissements de maintenance et de commercialisation dans la perspective d'un accroissement de la production.

* Loi du 9 Novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 (issue des "Accords de Matignon").

Ce sont des visées "classiques" du développement économique.

- Permettre la définition d'objectifs de développement par les pêcheurs et les populations du littoral elles mêmes.
- Rechercher l'équilibre entre l'économique et l'organisation ou les motivations sociales.

Voilà des objectifs plus complexes et un difficile pari pris par la Province des Iles Loyauté.

Pour rester porteur d'avenir, le schéma d'évolution vers une professionnalisation des pêcheurs doit donc intégrer l'activité vivrière et les usages sociaux, dont l'importance a été souligné.

La constitution progressive d'un noyau de pêcheurs réguliers semble cependant une étape incontournable pour obtenir un certain décollage du secteur.

Pour leur part, en contribuant à l'approvisionnement des circuits "professionels" qui se constituent, les pêcheurs occasionnels et vivriers pourront eux aussi bénéficier d'infrastructures, de formation, de moyens de sécurité et de débouchés pour leur production. L'effet d'attraction vers la profession pourrait être sensible chez les jeunes en particulier. Tel est aujourd'hui l'espoir affiché.

Dan ce but, il semble indispensable que des circuits de collecte, de commercialisation, et d'acheminement de la production vers les marchés demandeurs de Nouvelle Calédonie se mettent en place à assez court terme; les services provinciaux sont mobilisés sur cet objectif.

L'arrivée début 1994 du ferry *Président Yéwéné* est dans cette perspective un important outil de désenclavement et d'échange, entre les Iles Loyauté elles mêmes, et en direction de la Grande Terre de Nouvelle Calédonie. Il s'agit maintenant d'utiliser au mieux cet outil; l'établissement d'une commercialisation organisée est donc de la première actualité.

Pour conclure

Faire que coexistent les pêches vivrières et un secteur artisanal productif? La réalisation de cette vision de complémentarité ne va pas de soi. Elle prendra encore du temps. Il faut souhaiter que le potentiel certain des pêches loyaltiennes soit mieux exploité. Le temps nécessaire à l'émergence des moyens d'exploitation adéquats peut sembler long à certains. Il n'aura pas été perdu s'il permet cet équilibre tant recherché entre ressource, économie et vie sociale coutumière des Iles Loyauté.

© Copyright Commission du Pacifique Sud 1994

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle, de ce document, sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Original: Anglais

Commission du Pacifique Sud, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie
Téléphone: (687) 26-20-00 - Adresse télégraphique: SOUTHPACOM NOUMEA
Telex: 3139NM SOPACOM - Télécopie: (687) 26-38-18